



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 SEPTEMBRE 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Madame la Maire ouvre la séance et remercie les élus de leur présence pour la première séance de pré-conseil initié pendant la campagne municipale afin de permettre une meilleure participation des habitants à la vie citoyenne. Ce soir représente la première séance de pré-conseil de l'histoire du Conseil du 9^e arrondissement.

Pour ce faire, il a fallu modifier, avec les élus de la majorité et de l'opposition, l'article 25 du règlement intérieur qui stipule que la séance du Conseil du 9^e peut être précédée d'une séance dite de pré-conseil de trente minutes maximum pour qu'associations, bureaux de conseils de quartiers, membres du Conseil municipal des enfants, ou tout habitant du 9^e arrondissement, puissent poser des questions ou faire des propositions sur tout sujet concernant le 9^e arrondissement de Paris. Il y a ce soir deux questions à l'ordre du jour.

Madame la Maire souhaite profiter de la pré-séance pour permettre la présentation au conseil, comme elle s'y était engagée, de l'étude menée avec l'association *Respire*. Elle remercie son directeur général, M. Tony RENUCCI, d'être présent pour rendre compte des résultats qui ont déjà été présentés aux directeurs d'école et aux parents d'élèves concernés par l'expérimentation. Elle souhaite que l'ensemble du conseil soit éclairé sur les résultats de cette étude. C'est un sujet qui la préoccupe particulièrement : la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics, en particulier dans les écoles et les crèches de l'arrondissement.

Madame la Maire laisse la parole à Mme Hélène d'AUDIFFRET pour une première question et propose à M. Jean-Baptiste GARDES, adjoint en charge des sujets présentés par Mme d'AUDIFFRET, de répondre à cette question.

Mme Hélène d'AUDIFFRET se présente : elle habite 29 rue de Maubeuge dans le 9^e arrondissement et réside depuis 20 ans dans le 9^e.

La question porte plus précisément sur le compost. Elle fréquente le compost du centre Valeyre depuis à peu près un an et demi, deux ans, bien avant le premier confinement. La question est : y a-t-il dans le 9^e arrondissement un plan de développement et de mise en place des composts collectifs pour la globalité de l'arrondissement, du type de celui qui est au centre Valeyre ? Auquel cas, quel est le nombre de composts visé pour la mandature ? Parce que le compost de Valeyre arrive à saturation et elle reçoit constamment des messages de la part de l'association L'accueillette pour trouver des bénévoles qui puissent venir le samedi à 12h30 et le mercredi soir à 19h30. Il y a saturation, ils ne peuvent plus accepter de membres de l'association pour le compost. Elle trouve intéressant de connaître la position de Madame la Maire et des conseillers sur ce sujet, et savoir ce que l'on peut envisager comme développement du compost pour la mandature à venir.

Madame la Maire remercie Madame d'AUDIFFRET car c'est un sujet qui préoccupe particulièrement les élus, un sujet abordé très longuement lors de la Fête des jardins fin septembre avec M. Jean-Baptiste GARDES et M. Jean-Pierre PLAGNARD notamment à Valeyre dans le centre Nouvelle Athènes - J. Bravo.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie Madame la Maire et Mme d'AUDIFFRET pour sa question qui permet de revenir sur ce point qui est une des priorités dans le cadre de la réduction et de la valorisation des déchets. La question porte sur les composts collectifs tels que celui qui est mis en œuvre par L'accueillette au centre Valeyre.

Pour replacer dans le contexte, la majorité de la cette mairie veut appuyer les habitants dans la valorisation des déchets par le compost à tous les niveaux. Cela commence par le compost individuel avec des distributions de lombricomposteurs organisées à la mairie régulièrement. Elles ont été très perturbées pendant la période de la crise sanitaire que l'on peut considérer comme étant déclinante. On va pouvoir reprendre ces distributions avec un rythme plus soutenu. On en a effectué quand même une en mai avec une centaine de composteurs distribués aux habitants.

De la même façon, pour les composteurs collectifs, il y a un véritable engouement et un nombre de demandes sur les lombricomposteurs individuels qui est impressionnant et qui révèle vraiment une préoccupation et une volonté des habitants de se saisir individuellement de ce sujet et d'agir dans leur quotidien pour réduire et valoriser ces déchets.

Les élus visent un plan de distribution aux habitants de ces lombricomposteurs au moins trimestriel. Ils vont en organiser une en octobre selon les mêmes modalités que les précédentes avec une diffusion de l'information, des inscriptions et ensuite une distribution qui se fait toujours en bon ordre, avec des gens qui répondent toujours présents.

Il y a ensuite une possibilité d'installer des composteurs dans les copropriétés privées, ce qui nécessite un accord de la copropriété et la capacité technique d'accueillir ce type de matériel.

Les élus encouragent, chaque fois que c'est possible et chaque fois qu'ils sont sollicités, ce type d'initiative privée au niveau des collectivités, notamment en partageant les expériences dont ont fait part d'autres copropriétés avec les copropriétés qui veulent se lancer. M. Sébastien DULERMO, très investi sur ces sujets qui étaient dans sa délégation lors de la précédente mandature, a recueilli un certain nombre de témoignages et de contacts qui permettent d'aider les habitants dans cette démarche.

Le troisième niveau sur lequel porte précisément la question concerne les composteurs accessibles dans les sites publics. Aujourd'hui, à la Mairie du 9^e arrondissement, à Valeyre et dans le centre de la Nouvelle Athènes - J. Bravo, le plan de développement est très clair. Il s'agit a minima, si possible plus, d'en ouvrir trois nouveaux avec des sites faisant l'objet de repérage technique et d'échanges avec les différents intervenants sur place : le square Alex Biscarre, la cour Chaptal et la cour Cadet.

M. Jean-Baptiste GARDES tient à saluer d'ailleurs le travail de L'accueillette, association qui exploite notamment le composteur de Valeyre. Il y a une capacité de montée en charge pour L'accueillette et elle pourrait se dupliquer avec une autre association ou une association spécialisée dans l'exploitation des composteurs. Ce travail est en cours et il faut espérer pouvoir ouvrir ces trois nouveaux sites très rapidement. Les élus sont évidemment très favorables à l'exploitation des composts au niveau collectif

Enfin, un dernier niveau, un appel d'offres est en cours. Les réponses ont été apportées mais c'est au niveau de la Mairie de Paris. Le 9^e arrondissement, avec Madame la Maire, a été proactif pour pousser des entreprises qui souhaitent répondre à cet appel d'offres et implantées dans le 9^e arrondissement avec des projets de composteurs de quartier. Ces projets sont suivis de façon très proche avec les acteurs du 9^e arrondissement, de façon à ce que si la Mairie de Paris sélectionne les offres étudiées aujourd'hui par les différents services, les élus puissent être pionniers et moteurs pour les composteurs de quartier qui prennent une dimension beaucoup plus importante que ce qui est déjà fait au centre Valeyre notamment.

Mme Hélène d'AUDIFFRET veut rebondir sur le manque de bénévoles. Elle-même étant bénévole dans d'autres associations, il lui est compliqué de s'investir plus dans L'accueillette, malgré son souhait de le faire. Il y a un vrai problème mais peut-être que cette association aurait besoin d'aide pour être un peu plus connue de façon à trouver des bénévoles parce que c'est une action de quartier, une action locale très importante.

Madame la Maire constate que cela repose toujours sur les mêmes personnes.

Mme Hélène d'AUDIFFRET confirme que ce sont toujours les mêmes, dont elle ne fait pas partie, qui font la permanence le samedi et le mercredi soir. C'est assez prenant sur leur temps libre et elle pense que c'est un vrai frein au développement de L'accueillette et un vrai frein au développement des composts dans les quartiers puisque cela repose essentiellement sur la bonne volonté des habitants.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que, comme pour toute association, les élus sont attachés à la développer, cela fait partie du plan de travail avec les conseils de quartier qui ont deux vocations vis-à-vis des associations : faire connaître les prestations de ces associations mais aussi faire connaître les besoins des associations, ne serait-ce que pour attirer de nouvelles personnes.

On se rend compte souvent que les gens ne s'engagent pas par méconnaissance. Évidemment, tout le monde n'a pas non plus un temps infini à y consacrer, néanmoins beaucoup de gens qui ont du temps disponible ne s'engagent pas par méconnaissance.

Ce sera le travail au niveau des conseils de quartier, mais jusqu'à présent ce qui a bloqué, c'est le problème du Covid qui fait que jusqu'à présent, les conseils de quartier n'ont eu que très épisodiquement des réunions en physique. Comme on le sait tous, les réunions Teams avec 30 personnes, c'est quand même compliqué. Ça a été réellement un frein, mais maintenant que le frein va se lever, on va vraiment essayer d'accélérer.

Madame la Maire annonce un deuxième sujet qui ne manquera pas d'attirer l'attention du directeur général de l'association Respire puisque c'est aussi un enjeu de santé publique très important, une question posée par M. Camille MIALOT concernant les nuisances sonores provoquées par les deux-roues à moteur thermique.

M. Camille MIALOT remercie Madame la Maire et les membres du conseil municipal d'avoir organisé ce temps d'échange démocratique. Il trouve que c'est une excellente initiative et remercie en son nom et celui des personnes présentes qui l'accompagnent dans sa démarche et qui souhaitent saisir les élus des nuisances sonores provoquées par les deux-roues à moteur thermique. On les entend évidemment partout, pas seulement dans le 9^e arrondissement mais avec cette particularité du 9^e où les rues sont très étroites et en pente. On subit ce qui est plus qu'une nuisance, on n'exagère pas en parlant de souffrance, pas seulement des habitants, mais aussi des personnes qui travaillent, qui vont à l'école, les élèves dont les écoles sont rarement bien isolées au niveau phonique. On est tous confrontés à cette souffrance quotidienne et répétitive comme le montrent les études de Bruitparif qui viennent de paraître sur internet et qui sont très précises.

L'actualité montre que la France est l'un des derniers pays à refuser de transposer la directive de 2014 sur le contrôle technique des deux-roues, on peut consulter un rapport du Conseil des mines de 2007 sur internet et qui portait précisément sur le contrôle technique. Ce qui est très intéressant dans ce rapport, c'est que la préfecture de police de Paris interrogée donne des chiffres tout à fait effrayants sur l'état du parc des deux-roues à moteur thermique : 80 % des deux-roues ne sont pas aux normes, ne respectent ni les normes d'émission ni les normes de bruit. Ce rapport est certes de 2007, mais il n'y a aucune raison pour laquelle l'état de ce parc ait pu s'améliorer d'une manière ou d'une autre.

Dans l'idée d'avancer sur ce sujet de manière très concrète, parce qu'il est très important d'être très concret et que cette mairie d'arrondissement est un échelon pertinent, l'idée est que l'on puisse, le cas échéant, émettre un vœu en direction de la mairie centrale. La mairie centrale a maintenant le pouvoir de police sur 80 % de la voirie. L'idée est que dans les zones résidentielles du 9^e, comme cela se pratique ailleurs en France, les livraisons à deux-roues à moteur thermique soient interdites sur une plage horaire, par exemple de 21h à 7h du matin.

Nantes, par exemple, le pratique et il y a des Sushi Shop, comme à Paris et comme dans le 9^e arrondissement, où ils sont passés aux livraisons à moteur électrique, tout simplement. Cela pousse la mutation du parc et baisse les nuisances sonores. C'est une mesure de police ponctuelle sur une plage horaire réduite et c'est quelque chose de possible et qui est, en tout cas, dans les pouvoirs de police de la Maire de Paris.

Un deuxième élément n'est pas d'ordre juridique mais relève plus du contact avec les entreprises de livraison, comme Uber Eats, Sushi Shop et d'autres, partiellement équipées en vélos et partiellement en deux-roues à moteur thermique souvent dans un état déplorable tels qu'on les entend. L'idée est d'instaurer une concertation, de sensibiliser sur le fait que les livraisons font du bruit. Ce n'est pas un réflexe de « bobo » du 9^e arrondissement que de se soucier de cela, parce que c'est exactement la même chose aujourd'hui à Aubervilliers où les habitants se plaignent du bruit des livreurs en deux-roues à moteur thermique.

Il s'agit de rentrer en contact avec les entreprises de livraison pour les pousser vers une mutation au transport électrique ou au vélo électrique, sachant que la loi LOM, déjà adoptée depuis 2019 et modifiée par la loi Climat du 22 août 2021, pousse dès 2022 à la conversion du parc. C'est une conversion très lente puisque 10 % tous les trois ans du parc doivent passer à l'électrique et ne concerne que les entreprises de livraison de plus de 200 salariés.

Ce sont des idées, des suggestions mais ce sujet est partagé par beaucoup plus de Parisiennes et de Parisiens qu'on ne le pense, beaucoup de gens qui travaillent sur rue, dans les magasins, etc., beaucoup de gens qui ne s'expriment pas et les enfants notamment que l'on voit souvent se boucher les oreilles.

Madame la Maire remercie M. MIALOT d'avoir abordé un sujet éminemment important et qui touche tous les Parisiens. Elle laisse M. Sébastien DULERMO répondre à cette question sur laquelle les élus travaillent déjà depuis plusieurs mois.

M. Sébastien DULERMO note que ce sujet fait souvent partie des discussions, que ce soit au café, pendant le dîner ou lors du déjeuner en entreprise. On parle du fiasco et du désordre que peuvent apporter les scooters à moteur thermique qui, selon l'étude du CREDOC, le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, représentent la deuxième nuisance après le voisinage.

Effectivement, la directive européenne de 2014 sur le contrôle technique des deux-roues n'a malheureusement pas encore été transposée en France. Le gouvernement cherche actuellement des mesures alternatives pour éviter d'imposer aux moteurs ce contrôle technique.

C'est une possibilité prévue par la directive. Le ministre délégué chargé des transports a rencontré les associations de motards début septembre et on attend de connaître ses conclusions dans les prochains mois.

Madame la Maire et M. Sébastien DULERMO ont signé la pétition de Ras le Scoot destinée directement à Monsieur le Président. On verra si cette pétition sera entendue par le gouvernement et par le président de la République.

Dans le 9^e, quelques actions concrètes sont menées sur l'aménagement du territoire avec tous les sujets d'aménagement de voirie, de création de zones 30, de zones de rencontre, d'aires piétonnes pour essayer de limiter la circulation et la vitesse, et améliorer la sécurité des piétons, le cheminement des piétons et le développement de la pratique cyclable. Cela fait partie de la politique globale que l'on essaie de mener à notre échelle et sur laquelle on peut avoir le pouvoir de changer les choses. On a, cette année encore à la rentrée scolaire, essayé de piétonner les rues. Au début, cela prend du temps et ce n'est pas effectif tout de suite parce qu'il faut que les habitudes changent et on voit bien que les riverains sont sensibles à ces questions. Dès que cela touche les habitudes des personnes, il faut un petit peu de temps pour que ça se mette en route. On parle notamment de la rue Milton, la rue Buffault ou encore de la rue de la Tour d'Auvergne. Au fur et à mesure, on arrive à faire en sorte d'avoir des zones sanctuarisées pour que le véhicule ne soit plus maître des lieux et que le piéton essaie de se les approprier au maximum. Cela fait partie des actions vraiment concrètes que l'on peut mener.

À l'échelle plus parisienne, avec Mme Delphine BÜRKL, les élus du 9^e ont été parmi les premiers élus parisiens à demander le stationnement payant pour les deux-roues motorisés. Ils n'ont pas été suivis puisque Mme HIDALGO et son équipe, lors de la précédente mandature, ont toujours refusé, quel que soit le vœu émis au Conseil de Paris, d'accéder à cette demande qui devrait être mise en place au 1^{er} janvier 2022, c'est ce qui a été annoncé.

Au niveau parisien, la Maire de Paris dispose d'un pouvoir de police qui, d'après le Code général des collectivités territoriales, peut lui permettre par arrêté motivé d'interdire l'accès de certaines voies ou portions de voies à certains véhicules ou bien de restreindre l'accès à certains horaires ou encore de limiter le niveau sonore admissible dans certaines zones. Ces demandes ont déjà été formulées à plusieurs reprises à la DPSP, la direction qui s'occupe de la protection et de la sécurité des Parisiens, afin de mener des opérations de contrôle sur le 9^e. La dernière en date a eu lieu sur le secteur ouest de l'arrondissement : Clichy - Amsterdam. Effectivement, pendant les heures de pointe, des agents arrêtent les scooters. Ce sont des contrôles qui prennent énormément de temps et qui sont chronophages parce que quand deux agents arrêtent un scooter, pendant ce temps il y en a 15 qui passent à côté et celui qu'ils arrêtent n'est pas forcément celui qui va faire le plus de bruit. On se rend bien compte qu'à la fin du contrôle, si ce n'est pas un contrôle beaucoup plus massif, il ne sert pas à grand-chose, mais au moins, il a le mérite d'exister. On demande à ce qu'il soit renforcé et à ce qu'il y en ait beaucoup plus sur l'arrondissement.

La majorité des arrondissements demande ce type de contrôle et on voit bien que les moyens mis en place par la Ville sont très insuffisants puisqu'avec le nombre d'agents disponibles, vient un moment où on doit se les partager sur l'ensemble de la ville car cette brigade n'est pas dédiée au 9^e ou aux arrondissements limitrophes au 9^e mais bien à l'ensemble de Paris. Les actions sont très limitées et sont très insuffisantes par rapport à ce que l'on pourrait espérer sur l'arrondissement.

La police peut également verbaliser si elle constate que le pot d'échappement d'un véhicule n'est pas homologué et modifié d'une manière qui augmente le bruit. Néanmoins, ce n'est pas toujours facile de déterminer si les équipements sont homologués ou non. Le pouvoir de police étant maintenant à la Ville de Paris sur 80 % des voiries parisiennes, il est vrai que ce n'est pas le job du commissariat qui a bien d'autres choses à faire que de contrôler les pots d'échappement des deux-roues motorisés des livreurs en question.

Les équipes de la DPSP, qui est l'équipe de la préfiguration de la police municipale parisienne, peuvent verbaliser mais les moyens sont insuffisants. On portera une double demande au prochain Conseil de Paris avec un renforcement des contrôles et le dialogue qu'il faudrait instaurer pour tout ce qui concerne les livraisons à domicile. À l'échelle du 9^e, suite à une demande et à un aménagement fait sur la rue de Châteaudun, c'est une petite victoire, mais tous les Domino's Pizza du 9^e n'utilisent maintenant plus de scooters et utilisent des vélos électriques. Pour cela, il a fallu à peu près deux ans de discussions pour un établissement. Ce sont des choses qui sont longues et ces établissements sont gérés par une chaîne, mais sont ensuite franchisés. Ce n'est pas toujours évident d'instaurer un dialogue avec l'ensemble de ces chaînes, mais en tout cas, les élus continueront de le faire et Madame la Maire portera cette demande au prochain Conseil de Paris.

M. Camille MIALOT remercie M. DULERMO qui est un vrai élu de terrain, qui connaît très bien son domaine et qui met le doigt sur quelque chose de tout à fait pertinent, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une multi stratégie et d'agir à plusieurs niveaux en même temps sur les usages, sur la voirie, sur la réglementation et sur les contrôles. Le stationnement payant n'est qu'un élément de cette stratégie et, même si personnellement il n'en attend pas une révolution, c'est un pas supplémentaire.

Concernant les nuisances ressenties, il n'est pas loin de penser que le défaut d'attractivité de Paris pour ne pas dire autre chose, c'est-à-dire la volonté d'une bonne partie des Parisiens de ne pas rester à Paris, ce dont la presse se fait l'écho, le bruit des deux-roues n'y est pas pour rien. L'amélioration du cadre de vie, souci de tous les élus, passe aussi par une action sur le bruit.

Madame la Maire l'assure qu'il peut compter sur la détermination des élus du 9^e pour continuer à travailler sur ces sujets, pour mieux partager l'espace public, mieux le faire respecter et réguler les flux.

Madame la Maire donne la parole à M. Tony RENUCCI pour faire un compte rendu de l'étude menée au printemps dernier dans les écoles 22 rue Marguerite de Rochechouart et rue de la Victoire.

Trois ans après avoir mis en place les capteurs d'air CO₂ et les purificateurs d'air, la Mairie du 9^e a été la première à Paris à mettre en place ces dispositifs pour améliorer la qualité de l'air des écoles du 9^e arrondissement.

M. Tony RENUCCI remercie pour cette invitation et présente l'étude réalisée entre février et avril 2021 dans deux écoles du 9^e arrondissement.

Cette étude se situe dans un contexte où on parle beaucoup de la pollution de l'air, notamment aux abords des écoles. Une étude publiée en 2019 par l'association Respire sur des mesures faites en 2018, constatait que 467 établissements étaient pollués et dépassaient notamment les normes de concentration de polluants sur ce qu'on appelle le dioxyde d'azote, dont 350 à Paris, avec des conséquences assez graves, notamment pour les enfants puisqu'ils ont un système respiratoire et immunitaire moins développé. Il y a des conséquences qui peuvent être mortelles et des maladies chroniques comme l'asthme ou tout ce qui concerne globalement les poumons et le respiratoire.

Le but de cette étude était certes d'insister sur le fait qu'il y a des actions, des choses qui se mettent en place notamment à Paris par rapport à la qualité de l'air extérieur et notamment aux abords des écoles, mais aussi de faire le lien avec la qualité de l'air intérieur puisqu'on se rend compte que ce n'est pas suffisant, et de pouvoir montrer l'efficacité de ces dispositifs, donc une action conjointe entre les capteurs de CO₂ pour l'aération et les purificateurs d'air notamment pour capturer les particules et notamment les particules fines.

On en a installé 150 dans les écoles maternelles et élémentaires. L'expérimentation a porté sur deux salles de classe. M. Tony RENUCCI donne les points importants. Deux purificateurs d'air ont été placés dans deux salles de classe qui visent une action sur ce qu'on appelle les PM_{2.5}, les particules fines. On a regardé les niveaux de concentration sur des plages horaires d'une semaine dans une salle avec purificateur, une autre sans purificateur et inversement sur la deuxième semaine.

Ce qu'on constate, c'est qu'au niveau des concentrations moyennes en nombre de particules par mètre cube, on a une baisse sur une semaine de 18,6 %, quasiment 20 % des concentrations de PM_{2.5} et sur la deuxième semaine, quand il y a eu l'inversion, on a une baisse plus importante qui est quasiment de 30 % de concentration en particules fines. C'est assez intéressant. On n'a pas aujourd'hui de normes qui imposent des niveaux de concentration dans l'air intérieur. On se base forcément sur les normes existantes sur l'air extérieur, c'est-à-dire des recommandations de l'OMS et des normes de l'Union européenne.

Pour rappel, en annuel sur l'Union européenne, en microgrammes par mètre cube, on est à 20 et à l'OMS, on était à 10, cela a été encore récemment abaissé à 5. À aucun moment, quand on fait les conversions, on a dépassé en moyenne 8 µg par mètre cube. On était en dessous des recommandations de l'OMS, mais cela peut arriver à certains moments de la journée lorsqu'on a notamment des pics sur une journée.

Madame la Maire précise que 30 %, c'est à partir d'un appareil qui est en position 1, c'est-à-dire en position minimale. C'est très important de le souligner parce que cela veut dire (et c'était aussi l'objet de cette étude de continuer à sensibiliser les personnels éducatifs, les instituteurs et les personnels du périscolaire) qu'il faut penser à le mettre en puissance 3 au moment où les enfants vont en récréation. Il y a quelques gestes de bonne pratique à effectuer tout au long de la journée.

M. Tony RENUCCI confirme qu'il y a trois niveaux sur les purificateurs : 1, 2 et 3. L'expérimentation était faite sur le niveau 1, c'est-à-dire le plus bas, mais qui a déjà une action assez significative et aussi pour des raisons sonores parce qu'il ne fait quasiment pas de bruit par rapport aux deux autres niveaux.

On a remarqué que les pics de pollution sur une journée arrivaient à des créneaux horaires correspondant à des moments d'aération. On avait plusieurs hypothèses au moment de la récréation des enfants. Il y a eu plusieurs hypothèses par rapport à cela : soit l'aération remue les particules qui sont sédimentées au sol, soit ce sont les mouvements des enfants au moment de descendre, d'aller en récréation qui remuent ces particules, soit c'est la concentration de l'extérieur qui pénètre dans les salles, ce qui pourrait expliquer qu'on ait parfois des pics sur une journée. En même temps, on voit aussi qu'il y a clairement une action du purificateur, comme on le constate sur le graphe, on a une baisse des concentrations en dehors de ces moments de pic.

S'agissant de la concentration de CO₂, le CO₂, n'est pas un polluant au même sens que les particules fines. C'est un gaz qui n'est pas toxique à faible dose mais qui a toutefois des effets sur la santé, notamment lorsque sa concentration augmente. C'est l'indicateur d'un manque de renouvellement de l'air dans un lieu fermé. Il y a des recommandations à ne pas dépasser 1 000 particules par millions. Si on les dépasse, les conséquences peuvent être une perte d'attention, voire une somnolence, notamment sur les enfants. C'est pour ça que c'était intéressant de surveiller ces concentrations.

De la même façon, des capteurs ont été placés dans deux salles. Ils ont été installés à l'opposé des fenêtres et on voyait les niveaux de CO₂ baisser à partir du moment où on a vraiment l'indicateur de nécessité de renouveler l'air de la salle et qu'on aère, et chuter même quand les salles étaient bien aérées et cela remonte au moment où les enfants passent plus de temps dans la salle. Les moments les plus élevés sont ceux où la présence est plus longue dans la salle de classe mais à partir du moment où on aère, on voit tout de suite une baisse assez rapide.

La question se pose sur l'effet que cela peut avoir sur la qualité de l'air, mais aussi sur le Covid et plus globalement sur les coronavirus. Ce que nous savons aujourd'hui et ce que montrent les études scientifiques, c'est que la pollution de l'air peut aggraver la Covid-19 et généralement les maladies respiratoires. Pourquoi ? Parce que cela fragilise l'appareil respiratoire de personnes qui en souffrent déjà, et donc, favorise la contamination.

Ce qu'on remarque, ce qui est aussi démontré sur les enfants, c'est que comme leurs poumons et leur système immunitaire sont encore en développement, ils respirent plus que les adultes et ils sont d'autant plus impactés.

L'intérêt de l'alliance des deux, c'est qu'à la fois, on a un air de meilleure qualité au niveau intérieur et qu'en plus, on a une meilleure aération, ce qui permet aussi d'avoir un air de meilleure qualité, mais surtout de mieux évacuer les virus de type coronavirus, ce qui a également été démontré par les études qu'on a citées.

Petit aparté, au moment où on avait fait l'étude, la recommandation d'utilisation des capteurs de CO₂ et des purificateurs d'air était encore, on pourrait dire, timide. Aujourd'hui, on croit comprendre que c'est même dans les protocoles de l'Éducation nationale, de recommander les purificateurs et un usage quasi obligatoire pour les purificateurs de CO₂, ou très fortement recommandé. L'intérêt finalement de cette étude, c'était de pouvoir montrer que ça fonctionne et que ça a un effet en conditions réelles. Aujourd'hui, on n'a pas en France d'étude nationale sur le sujet, on l'a aussi réclamée pour confirmer à la fois cette efficacité et surtout donner des outils et des clés pour les différentes collectivités et les élus et les personnels de l'Éducation nationale pour bien utiliser ces dispositifs et contribuer à améliorer la situation.

Madame la Maire remercie M. Tony RENUCCI pour cette présentation et ouvre le débat.

M. Guillaume COT le remercie également d'être venu présenter l'étude de l'association qui mène un combat très important partagé avec les écologistes, la lutte contre la pollution de l'air, particulièrement lorsqu'elle affecte les enfants. Sur ce sujet, il salue le dispositif des « rues aux écoles » mis en place par M. David BELLARD qui a un impact significatif.

Concernant l'étude, il explique que, n'étant pas scientifique, il est allé voir un scientifique de l'École normale supérieure spécialisé dans ce domaine qu'on appelle l'hydrodynamique, c'est-à-dire le déplacement des particules, notamment des particules fines dans l'air. Il lui a soumis l'étude et il était plutôt dubitatif.

M. Guillaume COT va relayer quelques questions posées. La première question est de savoir le pourquoi de cette étude dans la mesure où les purificateurs d'air, on sait que ça fonctionne, la technologie des filtres EPA datant des années 50 à peu près. En fait, on sait que ça marche ; même chose pour les capteurs de CO₂. La question est : est-ce qu'il s'agissait précisément de voir si ceux de la marque NatéoSanté fonctionnaient ? Ce qui se justifierait par le fait qu'ils sont relativement chers par rapport aux prix du marché. Dans ce cas-là, pourquoi avoir associé le constructeur à l'étude puisqu'il est marqué que c'est en partenariat, en lien avec les fabricants NatéoSanté. Quand on mène une étude sur un produit, on n'associe pas les constructeurs du produit par souci d'indépendance.

Concernant le fond de l'étude en elle-même, on voit la présentation de l'installation des purificateurs d'air. Il est marqué : « Durant la semaine 1, la classe A n'a pas d'épurateur d'air. La classe B en a un allumé ». Sur le tableau « semaine 1, classe A c'est celle où il y a marqué « sans », la classe B celle où il y a marqué « avec » et semaine 2, on a classe A, un purificateur d'air allumé et la classe B n'en a pas ». Pour le tableau « semaine 2 », la classe B, c'est la classe « sans » et la classe A, c'est la semaine « avec ». Si on regarde la classe B, on se rend compte que lorsqu'elle est avec épurateur d'air, il y a une concentration moyenne de particules plus élevée que quand il n'y en a pas.

L'étude ne le souligne à aucun moment alors que cela constitue la moitié des données de l'étude sur les épurateurs d'air et donc la moitié des données dit : « Lorsqu'il n'y a pas d'épurateur d'air, il y a moins de particules que lorsqu'il y en a », ce qui est quand même étonnant. Pourquoi l'étude n'a pas relevé ce fait-là qui tendrait quand même à montrer que ces épurateurs d'air ne fonctionnent pas ? Ou alors, il y a un élément extérieur qui l'explique, mais dans ce cas-là, pourquoi ne pas l'avoir indiqué dans l'étude ?

Par ailleurs, les études sur les épurateurs d'air cherchent généralement à savoir ce qu'on appelle l'ACH, Air Change per Hour, la quantité d'air changée par heure dans une classe donnée. Pour cela, ce n'est pas très compliqué, il suffit d'avoir la valeur de remplacement d'air qui se fait en cubic par minute - ce sont des termes un peu techniques utilisés par un scientifique - qui est sur la notice et de la comparer avec le volume de la pièce. Donc, il n'y a pas besoin d'une étude in situ. On peut seulement, avec les dimensionnements, le savoir. La question est : si le Air Change per Hour est généralement ce qu'on cherche à savoir pour les épurateurs d'air, pourquoi ne pas avoir pris ce critère reconnu par les scientifiques comme un critère d'efficacité des épurateurs ?

M. Guillaume COT veut passer à une autre question posée par le scientifique de l'École normale supérieure, mais Madame la Maire lui fait observer qu'il est dommage qu'il ne soit pas là et que l'on n'ait pas son identité car on aurait pu l'associer au débat.

M. Guillaume COT explique que, d'une part les scientifiques sont timides et d'autre part, l'opposition ne savait pas que M. RENUCCI viendrait ici pour présenter l'étude puisque ce n'était pas dans l'ordre du jour.

Madame la Maire indique que cela avait été annoncé la dernière fois, mais invite M. COT à poursuivre.

M. Guillaume COT ajoute que, par ailleurs, les conditions de l'étude ne sont pas contrôlées, ce qui peut être tout à fait acceptable si c'est voulu. Il en veut pour preuve, page 6, lorsque l'étude dit : « fin de la matinée, les élèves sortent vers 11h30 avec sans doute une aération de la pièce ». Évidemment, le « sans doute » dans une étude qui se veut à caractère scientifique est assez problématique.

Il a également une question sur l'affirmation page 7 selon laquelle le virus s'accroche aux particules de pollution pour se déplacer puisqu'aucune étude scientifique à ce stade n'a montré cela. Il se déclare assez étonné parce que vraiment, aucun scientifique ne dit qu'un virus s'accroche à des particules de pollution.

Madame la Maire répond que, sur le premier aspect de son propos, elle se réjouit de voir qu'il est convaincu par le dispositif des purificateurs d'air. Elle s'en réjouit d'autant plus que depuis trois ans qu'elle a mis en place ce dispositif, elle subissait des critiques infondées de la part de l'Exécutif de la Ville de Paris. Très récemment, la Mairie de Paris a changé d'avis sur la question. Elle constate que M. COT est convaincu par les purificateurs pour assainir l'air.

Elle propose à M. Tony RENUCCI de répondre à ce scientifique dont on connaîtra peut-être le nom, mais remarque que si M. COT ne savait pas que M. Tony RENUCCI venait ce soir, il avait en revanche bien préparé ses interventions sur ses propos.

M. Tony RENUCCI répond : « Pourquoi cette étude, alors qu'on sait que ça marche. J'ai envie de dire : franchement, je me pose aussi la question. » C'est-à-dire que si on sait que ça marche, pourquoi cela n'a pas été appliqué plus tôt ? Ce n'est pas du tout un procès d'intention mais cela fait des années qu'on recommande chez Respire l'utilisation des purificateurs d'air. Cela fait un bon moment aussi qu'il y a des études, notamment étrangères, et c'est vrai qu'il en manque en France pour montrer l'efficacité du dispositif.

Il pense que l'intérêt de cette étude est surtout de montrer que c'est efficace en conditions réelles puisque parfois, et c'est aussi pour ça qu'on a des débats sur certaines mesures sur la pollution de l'air, on dit : « mais vous faites des mesures dans les labos sur les bancs d'essai. » Là, ça a le mérite à cette échelle-là d'aller voir comment ça se passe dans des salles de classe et en plus d'avoir des résultats qui sont suffisamment significatifs pour qu'on puisse les mettre en avant.

Il rejoint M. COT sur le fait que cela mériterait d'être confirmé par une étude nationale, c'est d'ailleurs pour cette raison que Respire a écrit au ministre, M. BLANQUER, à ce sujet.

Pourquoi ces modèles ? Ce n'est pas son choix, ce sont les marchés de la Ville qui sont menés. En tout cas, pourquoi ces modèles-là sont appropriés ? C'est notamment parce qu'ils ont ce qu'on appelle des filtres EPA 13 qui sont ceux recommandés par l'INRS pour avoir une action qui soit efficace en termes de lutte contre la pollution intérieure et notamment, dans ce cas, sur le fait de capturer, de s'accrocher aux particules. C'est ce qu'on appelle « capturer » les polluants et les bactéries, il existe un terme scientifique pour les coronavirus.

À propos des concentrations, elles le sont toutes, mais c'est une question intéressante parce qu'il y a parfois une incompréhension par rapport à des chiffres qui concernent la pollution. Pour les concentrations de polluants, que ce soit dans l'air extérieur ou intérieur, il y a toujours un impact de l'environnement. Il y a des moments, et c'est notamment vrai en extérieur, où on va avoir des concentrations plus faibles parce qu'il y aura des conditions météo plus favorables ou plus défavorables. C'est pour cela qu'on met en avant des hypothèses parce qu'on reste quand même en dessous des recommandations de l'OMS et des normes européennes qui peuvent expliquer pourquoi on a parfois des pics. C'est notamment pour cela qu'il y a des moments où on va avoir des concentrations plus élevées, alors même que la semaine d'avant, alors qu'on avait déjà le purificateur, c'était plus ou moins élevé.

Les valeurs de concentration de polluants sont aussi souvent dépendantes d'un environnement dans lequel on se trouve, y compris dans un environnement intérieur. Il faut regarder la dynamique à la baisse ou à la hausse, là, en l'occurrence, c'est à la baisse, pour voir vraiment s'il y a un impact et pas forcément les niveaux tels que M. COT les a comparés.

M. Tony RENUCCI avoue n'avoir pas complètement saisi le Air Change per Hour et demande si c'est une norme, une mesure.

M. Guillaume COT expose que c'est la mesure habituelle pour tester le bon dimensionnement d'un épurateur d'air, purificateur d'air, filtre EPA. C'est le calcul de l'air changé chaque heure puisque le principe des purificateurs d'air est de faire l'équivalent d'un changement d'air. Donc, c'est la mesure habituelle pour voir l'efficacité et surtout le bon dimensionnement. Ce qui apparait peu dans l'étude, c'est que l'important pour un épurateur d'air, c'est le dimensionnement. Il se demande pourquoi ne pas avoir pris ce critère qui est le critère habituel et reconnu par les scientifiques.

M. Tony RENUCCI répond que quand il travaille avec les scientifiques, quand on regarde notamment les recommandations de l'OMS ou les normes européennes, ce qui permet de préjuger de la qualité de l'air, c'est la donnée en microgrammes par mètre cube. C'est d'ailleurs comme ça que cela est exprimé à la fois par l'OMS et par l'Union européenne.

La question du dimensionnement est un peu différente car il ne sait pas si on parle exactement de la même mesure, les microgrammes par mètre cube. On mesure les concentrations de polluants, c'est-à-dire ce qu'on respire dans l'air. M. Tony RENUCCI a l'impression que dans le propos de M. COT, il y a une question de dimensionnement qui renvoie peut-être au nombre de purificateurs à mettre dans une salle de classe en fonction de sa surface.

Madame la Maire estime que sur ce dernier aspect, on peut effectivement trouver des éléments qui sauront rassurer M. COT de l'excellence de l'expertise qui a été menée par l'association Respire qu'elle remercie de son bon travail.

M. Alexis GOCIYAN intervient en tant que président de la 8^e commission de la Ville de Paris. Il remercie Respire pour cette étude ainsi que Madame la Maire.

Il souhaite proposer à l'association de venir devant la commission environnement, climat, biodiversité, propreté lors d'une audition pour présenter les résultats de cette étude qui sont déjà probants et qui marchent, sinon on ne serait pas ici à constater ces résultats. Il faudrait à la fois présenter les résultats et échanger avec les membres de la commission qui sont à la fois de la majorité et de l'opposition et qui compte quatre adjoints à la Maire de Paris. Si Madame la Maire et M. Tony RENUCCI en sont d'accord, M. Alexis GOCIYAN proposera une date pour venir présenter les résultats de cette étude.

Madame la Maire donne son accord et précise que les résultats de cette étude réalisée au printemps ont été communiqués au cabinet de la Maire de Paris, aux différents adjoints en charge ainsi qu'à l'administration et qu'elle travaille très étroitement avec eux sur ce plan.

M. Jean-Pierre PLAGNARD veut ajouter effectivement un complément par rapport à la question que posait M. COT sur le sujet du virus qui s'accroche à la poussière. Il pense que le mot « accroché » n'est pas le bon, ce serait plutôt « collé ».

Pourquoi ? Parce qu'en fait, comme beaucoup de choses, les virus sont polarisés, en termes d'électricité électrostatique. Cela agit un peu comme des aimants. Il vient de vérifier qu'effectivement les coronavirus sont des virus qui sont polarisés. Une des méthodes les plus habituelles, et il pense que c'est ce qui est utilisé dans les purificateurs, c'est ce petit côté « aimant » pour pouvoir les accrocher. De la même façon qu'ils vont s'accrocher aux purificateurs ou, en tout cas, aux grilles polarisées du purificateur, l'air et les poussières autour sont aussi souvent polarisés et vont se coller comme se collerait un aimant.

M. Jean-Pierre PLAGNARD précise qu'il n'a pas fait l'ENS, mais qu'il est ingénieur.

Madame la Maire remercie M. Camille MIALOT, Mme Hélène d'AUDIFFRET et M. Tony RENUCCI pour cette première séance de pré-conseil.

Madame la Maire clôture le pré-conseil et propose de passer à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 27 septembre.

DÉLIBÉRATION 09.2021.094 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Lorraine GAY est désignée comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.095 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 JUIN 2021.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 juin 2021 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Cette rentrée a été marquée par une étape absolument décisive et une avancée sur le dossier de la rue de Trévis. Comme chacun le sait, Madame la Maire et son équipe se battent avec les élus du 9^e arrondissement et avec les deux associations de victimes, VRET et Trévis Ensemble, pour que les victimes de Trévis soient reconnues comme des victimes d'un accident collectif majeur, d'une tragédie. Ils se battent depuis maintenant 33 mois pour qu'un accord-cadre d'indemnisation soit signé entre les associations de victimes, la Ville de Paris, GRDF et les assureurs. Ces derniers mois, le droit a pris la place de toute autre considération, il y a eu un volet juridique inextricable et par voie de conséquence un volet politique, mais l'État a rendu sa copie à la fin de l'été pour dire qu'il n'y avait aucun obstacle pour que la Ville de Paris mette en place un tel dispositif d'indemnisation des victimes. La Ville de Paris est mise en examen. Elle n'est pas reconnue responsable ou coupable et il était important qu'un point de droit soit souligné afin d'être assuré que la Ville pouvait absolument indemniser les victimes, sans qu'elle soit reconnue responsable de cette tragédie puisque le procès se déroulera on ne sait pas quand, mais dans les années à venir.

Madame la Maire constate aussi une rentrée riche en évènements avec toute une série de spectacles tout au cours du mois d'août d'ailleurs, qui ont été fortement appréciés, en respectant bien évidemment le protocole sanitaire : le Forum des associations, les Journées du patrimoine, l'exposition Objectif femmes qui vient de s'achever, la Fête des jardins où on a procédé à la labellisation de l'ensemble des squares et des jardins publics en Oasis Nature. Samedi prochain, seront poursuivies les activités en direction des familles et des habitants avec la première Bourse aux vélos du 9^e. Demain soir s'achève la campagne de vote pour le budget participatif et les résultats seront annoncés en fin de semaine.

Madame la Maire se réjouit que l'étude rendue par l'État reprenne exactement les conclusions de celle qu'elle avait commandée auprès de Maître Bernard de FROMENT, il y a maintenant un an. On attend toujours que la Ville de Paris prenne l'initiative de réunir toutes les parties concernées sur le dossier Trévise, mais les élus resteront extrêmement vigilants sur ce point pour qu'on puisse obtenir enfin satisfaction. La situation n'a que trop duré.

Sans transition, Madame la Maire souhaite, au nom des élus, la bienvenue à deux nouveaux agents au sein de l'équipe de la Mairie du 9^e : Valentin DUBOIS qui est le nouveau directeur général adjoint en charge de l'espace public - dans le jargon administratif de la Ville de Paris, on parle de DGAEP - et Delphine CARON qui est la nouvelle coordinatrice des conseils de quartier puisque Mariella ERIPRET a pris désormais des fonctions éminentes à l'Académie du climat.

Au nom des élus encore, Madame la Maire veut adresser ses félicitations à Maud LELIÈVRE qui a organisé de main de maître le Congrès international de l'UICN à Marseille dont l'impact médiatique a été extrêmement fort pendant les 15 premiers jours de septembre. Maud LELIÈVRE est la présidente de l'UICN, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et on est très fiers de l'avoir au sein de ce conseil. Elle a été élue membre du Congrès mondial en charge de l'Europe de l'Ouest.

(Applaudissements.)

Madame la Maire poursuit avec quelques dates à retenir. Il y a beaucoup d'évènements fin septembre et début octobre. La Bourse aux vélos le 2 octobre et la projection le 7 octobre d'un film pour commémorer les 20 ans jour pour jour de l'entrée des États-Unis en Afghanistan. On a la chance d'accueillir Régis LE SOMMIER et David MARTINON pour une belle soirée autour de « Kaboul, au cœur des Talibans », avec la projection de ce documentaire suivie d'une conférence-débat. Jean-Baptiste GARDES, qui a servi la France en Afghanistan au moment le plus difficile entre 2008 et 2009, apportera son témoignage à cette occasion.

Autre date à retenir, la projection de « Si le vent tombe », une soirée consacrée au Haut-Karabagh avec Sylvain TESSON et Jean-Christophe BUISSON, soirée à l'initiative d'Alexis GOVCIYAN avec SOS Chrétiens d'Orient. Il y a un an jour pour jour, la guerre des Azéris contre l'Arménie et le Haut-Karabagh sévissait. C'est le moment de revenir sur cet évènement et de parler de l'avenir.

Enfin, le nouveau Paris Neuf est beaucoup plus grand, et laisse donc beaucoup plus de places à l'expression de ce conseil d'arrondissement. Madame la Maire espère que chacun prendra beaucoup de plaisir à le lire et laisse la parole à Mme Adeline GUILLEMAIN pour le rapport mensuel sur la sécurité.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN débute son intervention pour aborder une nouvelle fois le sujet des terrasses saisonnières. Dans ce domaine, la trêve estivale n'a rien changé et on reprend aujourd'hui ce serpent de mer là où on l'a laissé en juillet dernier.

Depuis leur mise en place, il y a un an, les terrasses dites éphémères posent toujours autant de problèmes et génèrent autant de signalements de riverains provenant des quatre coins de l'arrondissement, des grands boulevards comme des petites voies, des artères traditionnelles aux anciennes rues calmes. La gestion de ce dossier par la mairie centrale qui a multiplié les périodes de tolérance, notamment pour les établissements ayant installé une terrasse estivale sur les places de livraison, n'est pas acceptable. Alors que cette phase de tolérance annoncée par la Maire de Paris en juillet 2020 ne devait durer que quelques semaines, le temps pour les commerçants de s'organiser à la suite de l'adoption du nouveau règlement des étalages et terrasses parisiens, elle a finalement été prolongée jusqu'au 21 septembre. Le lendemain de cette date annoncée comme butoir, on a appris qu'aucune consigne claire n'avait été transmise aux équipes de la DPSP pour procéder à une verbalisation et à la dépose des terrasses installées en violation totale du RET sur les places réservées à la livraison.

La tolérance est donc toujours de mise et la Maire de Paris continue de détourner de manière éhontée le cadre légal qu'elle a elle-même mise en place. Malgré le laisser-faire de la Maire de Paris, on continue à transmettre chaque signalement d'habitant au commissariat central, ainsi qu'aux équipes de la DPSP afin que toute nuisance et tout abus soit verbalisé, que les horaires de fermeture soient respectés et que les cheminements piétons soient assurés.

C'est un travail difficile qui mobilise toute l'équipe municipale. Madame la Maire interviendra une nouvelle fois au Conseil de Paris en octobre pour demander à la Ville de faire appliquer sans délai le RET tel qu'il a été rédigé dans sa version en vigueur au 1^{er} juillet 2021. M. Jean-Baptiste GARDES reviendra également sur cette demande à la fin du conseil.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que Madame la Maire a reçu M. Emmanuel GRÉGOIRE pour une visite de terrain pour lui montrer concrètement les problèmes de nuisances en termes de tranquillité, de sécurité et de salubrité publique générés par l'exploitation de ces terrasses. À l'issue de cette visite, il s'est engagé à ce que soit déposé au 31 octobre l'ensemble des terrasses estivales. On sera attentifs à ce que ce dernier point soit respecté.

Autre sujet majeur, la police municipale. Mme Isabelle PACINI DAOUD, chef de l'unité généraliste 5 de la DPSP va devenir préfiguratrice de la division de police municipale du 9^e à partir de décembre prochain et va diriger les policiers municipaux du 9^e. On lui souhaite la bienvenue à ce poste.

Les élus vont pouvoir travailler ensemble de manière étroite et coordonnée dans les prochains mois. S'agissant de cette police municipale, Madame la Maire a demandé à ce que soit prise en compte la spécificité de l'arrondissement, cela va sans dire, dans l'attribution des futurs effectifs, notamment quant aux répartitions des agents par rapport au nombre de visiteurs accueillis chaque jour, la concentration des terrasses et la présence de nombreux sites sensibles et de nombreux établissements scolaires. On espère une fois de plus que tout cela sera bien pris en compte pour obtenir les effectifs dont on a besoin.

Mme Adeline GUILLEMAIN évoque ensuite un sujet grave qui tient au cœur de nombreux Parisiens, celui des salles de consommation à moindre risque pour les utilisateurs de produits stupéfiants. Par voie de presse, on a appris récemment, sans y avoir été associés de près ou de loin, que la Ville de Paris portait le projet d'aménager quatre nouveaux lieux dédiés à l'accueil et au repos de consommateurs de crack, dont deux à proximité directe du 9^e arrondissement, dans le quartier de Bonne Nouvelle. Au regard de cette proximité des emplacements identifiés, Madame la Maire a écrit un courrier au Secrétariat général de la Ville pour que le point de présentation soit fait à tous les arrondissements limitrophes, le 2^e et le 9^e notamment, et dans les plus brefs délais, compte tenu de l'importance que représente la création de ces salles de shoot pour la vie et l'équilibre de tout un quartier et qui concerne évidemment beaucoup d'habitants du 9^e arrondissement qui sont assez inquiets et qui manifestent leur inquiétude auprès des élus. Il est indispensable qu'ils soient associés à cette réflexion et ils seront particulièrement vigilants sur ce point.

Mme Adeline GUILLEMAIN termine sur les maraudes. Elle va, avec sa collègue Mme Virginie MERGOIL, accueillir la prochaine réunion de coordination des maraudes comme chaque année. Il est important à l'entrée de l'automne d'anticiper les besoins. À chaque signalement, on transmet au SAMU social, à la DPSP et au commissariat, s'il y a des problèmes de nuisances comme ce fut le cas encore récemment rue Alfred Stevens, avec la présence de personnes à la rue qui posent des problèmes ou de personnes en détresse.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point extrêmement complet sur les terrasses éphémères estivales. On en reparlera à la fin du conseil dans l'examen des vœux. C'est un dossier ingérable compte tenu de l'absence de cadre et de règlement. Elle la remercie également d'avoir appuyé son propos sur l'actualité très malheureuse, sur la question des toxicomanes et sur la réponse qui doit être apportée sur ce sujet.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES commence par une première remarque partagée avec Mme Colombe BROSSEL lors d'un point, la semaine dernière, sur l'effectif de la division territoriale de propreté de la DPE qui s'occupe notamment du 9^e arrondissement et qui a encore 11 % de ses agents en absence liée au Covid. Ces fameuses ASA sont en hausse, pas seulement dans cette division territoriale, mais sur l'ensemble de Paris, essentiellement pour des raisons liées à la vulnérabilité des agents ou du fait de placements en isolement à leur retour d'un pays étranger ou d'un DOM suite aux congés d'été.

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la reprise de l'activité, dont on se réjouit, que ce soit de l'activité des riverains, mais aussi évidemment des commerces. Le mois d'août n'est pas toujours représentatif, mais on observe une augmentation de 5 % de la collecte avec 1 563 tonnes collectées en ordures ménagères. Assez rapidement, ce qui a été discuté avec Mme Colombe BROSSEL, c'est qu'il va falloir que les effectifs de la DT soient en mesure de pouvoir prendre en compte cette reprise de l'activité ou alors être renforcés de façon à ce que les riverains ne soient pas pénalisés et qu'on ne constate pas une dégradation de la propreté. Les élus y seront vigilants.

On a également repris des opérations de dégraffitage et de nettoyage du mobilier urbain entamées depuis plusieurs mois. À titre d'exemple, une opération sur les boîtes aux lettres va être réalisée puisqu'à ce jour c'est un de ces petits points bloquants qui dégradent le paysage urbain. Les boîtes aux lettres peuvent être nettoyées par la Poste, mais avec un plan tellement dilué qu'il peut se passer plusieurs mois avant qu'un petit graphe sur une boîte aux lettres soit nettoyé. On a obtenu auprès de Mme Colombe BROSSEL que ces boîtes aux lettres puissent être prises en compte par la division territoriale, ce qui est une bonne nouvelle car cela permet de piloter tout ça plus efficacement.

Le lancement de la rue zéro déchet arrive, on en reparlera dans une délibération tout à l'heure.

Enfin, un point qui tient particulièrement à cœur de Madame la Maire, et sur lequel les élus sont très vigilants, c'est le lancement de la territorialisation. Il n'y a pas de big bang volontairement car on attend de voir la mise en œuvre concrète pour employer des grands mots. À ce stade, ce qui est prévu, c'est une présentation des moyens par la Mairie de Paris, par les services de la DPE de l'ensemble des moyens et des marchés mis à disposition de la propreté et de la collecte dans l'arrondissement avant de définir une feuille de route, en tenant compte des spécificités de l'arrondissement et notamment des rues étroites à certains endroits, afin de définir une enveloppe consacrée à l'arrondissement. L'enveloppe doit pouvoir être pilotée par le DGAEP que l'on vient d'accueillir, M. Valentin DUBOIS, et la DPE bien entendu, à partir de début 2022. On est à fin septembre, le travail dans les prochaines semaines va donc être dense et on attend avec impatience d'être sollicité par la Ville de Paris pour mettre en place la territorialisation de façon concrète.

Madame la Maire ajoute qu'il ne peut y avoir de big bang que si une loi modifie le statut de Paris. Ça ne peut être qu'une réforme de l'administration territoriale et si cette réforme a vocation à améliorer les choses, il faut la prendre.

Madame la Maire annonce les délibérations DDCT.58 et DDCT.59 au point 4 et au point 5 de l'ordre du jour qu'elle propose de joindre dans une discussion commune. C'est un exercice habituel dans ce conseil de septembre, celui du vote du cadre permettant de déterminer l'allocation par la mairie centrale aux mairies d'arrondissement concernant la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale qui composent toutes deux une partie de l'État spécial d'arrondissement. Cette délibération est la même depuis 2009.

DÉLIBÉRATION 09.2021.096 (2021.DDCT.58) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2022.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.097 (2021.DDCT.59) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2022.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire explique que la réforme de l'administration territoriale va amener prochainement ces critères à évoluer. Pour la dotation d'animation locale, la nouvelle référence au budget supplémentaire serait de 3,20 € par habitant contre 2,50 € actuellement. Pour la dotation de gestion locale, on indique un nouveau mode de calcul afin de prendre en compte notamment le nombre d'emplois et de touristes d'un territoire. C'est ce qui est demandé depuis 2014. On attend de voir, les discussions sont toujours en cours avec la mairie centrale.

Ce soir, Madame la Maire invite une nouvelle fois à voter contre la première délibération, la DDCT.58, puisque c'est un cadre de détermination qui ne prend pas en compte la question des emplois, la question des touristes et de l'attractivité du territoire, et pour la seconde délibération, la DDCT.59 concernant l'investissement des États spéciaux d'arrondissement.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2021.DDCT.58.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2021.DDCT.59.

Madame la Maire propose de joindre les deux points 6 et 7 à l'ordre du jour dans une discussion commune. Ce sujet est lié aux délibérations précédentes puisqu'il s'agit de regarder sur quelle base on va construire les États spéciaux d'arrondissement et notamment celui du 9^e l'année prochaine. La dotation de gestion locale repose sur le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement. C'est une délibération traditionnelle et habituelle au mois de septembre et qui ne pose pas de difficultés, d'autant qu'elle est précédée d'échanges entre le DGS et la DDCT pour vérifier que la liste est conforme.

DÉLIBÉRATION 09.2021.098 (2021.DDCT.60) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'EXERCICE 2022.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.099 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9E ARRONDISSEMENT DE PARIS A LA CHARGE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Elle note un motif de satisfaction cette année car la liste comporte 95 équipements contre 89 l'année dernière. C'est une augmentation due aux livraisons récentes d'espaces végétalisés.

C'est la preuve du travail accompli tous ces derniers mois et ces dernières années parce qu'en 2014, cet inventaire était de 68 équipements. On va poursuivre et ne pas relâcher l'effort : toujours plus de service public et d'aménagement pour améliorer le cadre de vie des habitants du 9^e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DDCT.60.

La délibération 09.2021.099 est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021 DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. SÉBASTIEN DULERMO, PREMIER ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Sébastien DULERMO intervient sur la rentrée scolaire, exercice mené chaque année à la rentrée. Il propose d'exposer comment la rentrée s'est déroulée, comment elle a été préparée et quelle est la suite des événements qui seront menés cette année à destination des enfants.

Il souhaite la bienvenue à Mme Véronique LAFARGE-VILLAIN, nouvelle inspectrice d'académie, arrivée pour cette rentrée fin août. Il l'a rencontrée avec Madame la Maire et ils ont fait une partie des visites d'écoles de la rentrée à ses côtés. Il souhaite également la bienvenue à Mme Karine ALBA qui a pris la direction de l'école polyvalente du 5 rue Milton et qui vient de Paris centre, à M. Alain VAQUIER qui prend la direction de l'école Turgot et qui vient du 18^e arrondissement, ainsi qu'à M. Eric LATHIERE au lycée Quinet et à Mme Charlotte DAUDON au collège Decour.

À part ces quelques mouvements qui ne sont pas très nombreux, l'arrondissement a la chance d'avoir des chefs d'établissement plutôt fidèles et avec lesquels on travaille vraiment très bien. En cette rentrée, certains sont partis à la retraite et notamment le directeur de l'école Turgot, M. LE LAY.

Ont été accueillis en maternelle et en élémentaire cette année, 3 000 élèves dans l'arrondissement contre 3 200 en 2020. Une baisse contenue, mais existante de 200 élèves sur tout l'arrondissement. En cette rentrée, la presse s'est fait écho du nombre d'élèves qui diminue sur l'ensemble de la capitale et qui continue de diminuer de manière assez inquiétante. On en parle régulièrement avec l'Académie, le Rectorat et les directeurs d'écoles, mais la baisse est bien présente, ce qui montre la difficulté des familles à vivre à Paris, à se loger à Paris et à y scolariser leur enfant.

Cette rentrée n'a pas été préparée au mois d'août. On a commencé à la préparer bien avant l'été en lien avec le Rectorat pour essayer de limiter les mouvements de la carte scolaire et surtout la fermeture de classes, avec une population stable, voire en légère hausse dans le 9^e. On n'a eu que deux mouvements et deux fermetures : un lié à un départ à la retraite non remplacé à la maternelle de l'école Bruxelles et une autre fermeture de classe à l'école du 21 rue Milton avec le départ d'une enseignante qui est maintenant dans une école de formation.

Cette rentrée a donc été préparée en amont de l'été, poursuivie cet été en menant de très importants travaux dans les écoles, des chantiers assez lourds qui pour certains doivent se poursuivre lors des vacances de la Toussaint puisqu'on ne pouvait pas tout faire en deux mois. L'année dernière, il y avait moins de gros travaux dans les écoles et moins de chantiers parce qu'on avait souhaité ouvrir le maximum de centres de loisirs avec la crise sanitaire. Il paraissait important d'accueillir le maximum d'enfants dans les écoles et surtout avec le maximum de places. On avait limité les travaux, on en avait retardé certains. Cette année, beaucoup plus de travaux : la rénovation de deux cuisines scolaires, la rénovation de plusieurs blocs sanitaires, la création d'une loge, la création d'un bureau pour des responsables éducation ville et d'un logement de gardien rue Buffault. Il y a encore de nombreux exemples, comme les travaux aux abords des écoles 45 rue de la Tour d'Auvergne et 5 rue Milton. Certains seront terminés à la Toussaint.

Toutes les mesures ont été prises pour que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les enfants et pour les adultes.

Concernant l'amélioration de la qualité de l'air, M. Sébastien DULERMO remercie M. Tony RENUCCI pour sa présence. Les 19 écoles du 9^e ont été dotées dès 2018 de purificateurs d'air. On a également équipé à la rentrée les crèches municipales et les réfectoires des cantines scolaires. Ces études scientifiques attestent que ce dispositif est clairement efficace et, en tout cas, même si certains scientifiques pensent que ce n'est pas le cas, les élus continueront leurs efforts et feront en sorte d'équiper le maximum d'équipements publics de l'arrondissement.

Autre compétence directe du 9^e et donc de Madame la Maire, la restauration scolaire, une action au cœur de la municipalité. Dans le cadre d'un nouveau marché d'approvisionnement qui sera passé cet hiver, il sera proposé en 2022 une alternative végétarienne par jour, 80 % d'alimentation bio et durable, et zéro plastique.

Les goûters gratuits seront poursuivis en élémentaire ainsi que les pâtisseries maison, la collecte des biodéchets et les commissions des menus dans lesquelles siègent les parents. La grande nouveauté de cette rentrée pour la restauration scolaire est l'intégration du collègue Gauguin géré par la mairie depuis la rentrée avec l'expérience acquise dans la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Madame la Maire a souhaité proposer à la direction de l'établissement et au département de Paris, que la Caisse des écoles du 9^e puisse reprendre cette gestion en direct avec la confection et le service des repas pour l'ensemble des collégiens. C'est une révolution puisque qu'on accueille maintenant 300 repas en plus pour le 9^e arrondissement, mais tout se passe bien, c'est l'essentiel. Que ce soit dans les écoles ou dans le collège Gauguin, désormais, on s'engage à fournir chaque jour un repas élaboré par une nutritionniste à partir de produits frais, locaux et de saison avec une exigence sur la traçabilité et la labellisation.

Cette rentrée a aussi été marquée par la mise en application de la réforme d'affectation des 3^e en lycée à Paris. Pour rappel, il est toujours possible de formuler jusqu'à dix vœux et l'élève de 3^e peut désormais candidater prioritairement dans cinq lycées situés à 25 minutes maximum de transport de son domicile.

Rien ne l'empêche de demander d'autres lycées plus éloignés mais il n'est pas prioritaire. Un bonus de points est accordé à l'élève en fonction de la proximité de l'établissement avec son domicile, un autre s'il est boursier et un autre en fonction du profil social de son collège, dit bonus IPS. C'est un peu technique, mais ce système a révolutionné les demandes d'inscription. Enfin, il y a aussi des points accordés en fonction des résultats scolaires. Les familles peuvent saisir leur vœu en mai et ont les résultats de l'affectation fin juin. Pour ceux qui n'auraient rien obtenu, un deuxième tour a lieu en juillet.

Les élus ont suivi de près cette réforme car l'affectation en seconde via Affelnet est un sujet de préoccupation pour les parents. Ils ont fait le point avec chaque collège et lycée et avec le Rectorat. S'ils suivent de près cette application, et particulièrement sur le secteur du lycée Condorcet qui est toujours tendu au niveau des affectations, ils se réjouissent d'ores et déjà de constater avec le proviseur du lycée Edgard Quinet et de Lamartine une plus grande mixité sociale en cette rentrée dans leurs deux établissements.

On a indiqué au Rectorat que l'on a pu introduire des profils plus divers dans ces lycées. Il fallait aussi être au rendez-vous et présent à leurs côtés pour essayer de maintenir les élèves, et surtout essayer d'accompagner les établissements par des projets pédagogiques en soutenant ces projets. On va suivre cela de très près sur l'année scolaire en cours.

Au mois d'octobre, les réunions du conseil municipal des enfants reprendront dans un cadre de partenariat avec l'UNICEF avec déjà une trentaine de candidatures d'enfants très motivés. L'atelier Théâtre du 9 pour les collégiens va reprendre également pour les élèves de 3^e et de 4^e le mercredi après-midi à la mairie.

Des nouveaux projets seront prévus cette année dans les écoles : la création d'une école polyvalente rue de Bruxelles où la directrice de l'école maternelle, Mme ROBERT, prend sa retraite en juin prochain ; la création d'une cour Oasis rue de Bruxelles pour accompagner la fusion car aujourd'hui c'est une école avec deux cours d'écoles séparées, le but étant de réunir les deux cours d'école pour avoir une unité ; la création d'une cour Oasis, en partenariat avec le CAUE et les ateliers avec les enfants qui débutent dès la semaine prochaine ; l'ouverture d'une classe inclusive à l'école élémentaire Blanche pour les enfants atteints du trouble autistique pour essayer d'avoir une continuité avec la classe déjà ouverte à l'école du 22 rue Marguerite de Rochechouart.

Pour l'année scolaire à venir, on a noué un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux afin que toutes les écoles du 9^e, tout comme les squares, soient labellisées Refuge LPO.

Cette communication n'appelle pas de vote.

M. Sébastien DULERMO propose de joindre les points 9, 10 et 11, si l'opposition est d'accord, puisque ce sont des dotations de fonctionnement accordées aux collèges du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.100 (2021.DASCO.109) - DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (837 576 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS - DOTATIONS (14 350 EUROS) DANS LE CADRE DE L'ACTION COLLÉGIENS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.101 (2021.DASCO.111) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2022 (10 925 189 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.102 (2021.DASCO.112) - COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2022 (2 779 824 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

La DASCO.109 est la dotation pour le soutien de la Ville de Paris au projet éducatif. Pour Decour : 5 000 €, pour Ferry : 4 130 € exactement et pour Lamartine 2 700 €.

La DASCO.111 concerne une dotation de fonctionnement pour les collèges publics autonomes. Il n'y a que Gauguin avec une somme de 130 855 €.

La DASCO.112 est une dotation de fonctionnement pour les collèges imbriqués dans les cités scolaires. C'est le cas pour les autres collèges de l'arrondissement. Pour le collège Decour : 132 500 €, 67 677 € pour Ferry et 70 130 € pour Lamartine. Ce sont des dotations qui ont toujours lieu en début d'année scolaire pour le fonctionnement de ces établissements.

M. Pierre MAURIN voudrait savoir si un retour d'expérience a été fait par rapport à la DASCO.111. Il y avait notamment un forfait éducatif par élève sur des critères sociaux. Son groupe avait des interrogations à ce sujet l'année dernière. Est-ce qu'il y a eu un retour d'expérience, un premier bilan sur ce nouveau forfait éducatif ?

M. Sébastien DULERMO n'a pas d'élément, mais va se renseigner.

M. Pierre MAURIN ajoute que son groupe va aborder ce point en Conseil de Paris, mais c'est peut-être un point à aborder sur ce sujet.

Madame la Maire se souvient très bien de cette discussion et des réserves émises par l'exécutif sur cette délibération à l'époque.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.109.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.111.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.112.

Madame la Maire annonce la DASCO.143, une convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement avec lequel on a bien travaillé sur l'école Blanche pour la cour, c'est vraiment une réussite sur l'accompagnement du projet Oasis.

DÉLIBÉRATION 09.2021.103 (2021.DASCO.143) - CONVENTION DE PARTENARIAT « ACCOMPAGNEMENT DU PROJET OASIS » AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO pense que chacun a en tête le souvenir de la cour d'école avec un bitume noir, avec quelques marques de terrain de sport qui prennent l'ensemble de la cour, légèrement effacées, avec peu d'arbres, peu de végétalisation et un îlot de chaleur très présent pour nos enfants. C'est ce que l'on a relevé dans le 9^e arrondissement avec les premiers travaux sur l'école Blanche avec l'appui du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le CAUE de Paris. On a organisé plusieurs ateliers avec les enfants, avec les parents, les enseignants sur les deux écoles de la rue Blanche, maternelle et élémentaire, mais également au collège Gauguin pour imaginer la cour de demain, la cour du futur.

Les premiers travaux de gros œuvre ont été réalisés cet été et doivent se poursuivre aux vacances de la Toussaint et même aux vacances de février pour la cour d'école rue Blanche puisque certains végétaux ne se plantent qu'au mois de février et notamment l'osier qui doit être tressé. Il y a un tipi en osier et un tunnel où les enfants pourront jouer. L'osier ne se tresse qu'au mois de février, donc ce sera terminé au mois de février.

Ces travaux demandent beaucoup de gros œuvre, avec notamment un chantier pour les deux établissements, pour un équipement sportif en dessous de la cour pour le collège Gauguin et un réfectoire pour l'école de la rue Blanche. Ce sont deux zones où on ne pouvait pas planter. On a essayé de maximiser les espaces plantés là où c'était possible et, sur les espaces où on ne le pouvait pas, on a essayé soit de monter des jardinières en rehaussant soit d'apporter des espaces sportifs là où on ne pouvait pas apporter de végétal.

Dans ces nouvelles cours, on a essayé d'apporter de nouveaux matériaux plus naturels. On avait assez peu de pleine terre puisque finalement, dans les premiers ateliers qui ont eu lieu dans la cour, le CAUE faisait exprès d'aller mettre de l'eau aux pieds des arbres pour montrer aux enfants si oui ou non l'eau s'infiltrait. Les pieds d'arbres étaient tellement tassés et piétinés qu'on constatait qu'il n'y avait plus aucune infiltration. On a essayé de redonner de la pleine terre à ces arbres, de mettre du copeau à l'intérieur pour que le piétinement se fasse au niveau du copeau et non au ras du sol et au ras du pied d'arbre.

On a essayé d'apporter aussi des choses qui faisaient plaisir aux enfants, un peu moins aux parents et un peu moins aux enseignants : le bac à sable. C'est quelque chose qui est souvent décrié, mais par rapport à un square où on ne sait pas toujours si des animaux ou autres vont faire leurs besoins, à l'école c'est contenu et c'est un jeu qui plait beaucoup aux enfants. On a remis un bac à sable. On a aussi remis du revêtement qui est couleur claire pour éviter l'absorption de la chaleur par le sol. Il y a des nouveaux jeux aussi naturels, comme le tipi, une via ferrata sur le mur, des coins de lecture... C'est une nouvelle façon de penser la cour d'école, en relation avec un voyage organisé pour s'inspirer de la Belgique et des Pays-Bas. On pourra organiser des visites une fois que la cour sera terminée et ce sera avec plaisir qu'on fera visiter cette cour.

Autre changement dans ces cours d'école : les ouvertures aux familles et, depuis quelques mois, certaines cours d'école sont ouvertes aux familles dans le 9^e, notamment les cours d'école du 22 rue Marguerite de Rochechouart, rue de la Tour d'Auvergne, 5 rue Milton, rue Chaptal et rue Blanche quand les travaux seront terminés car il faut que les cours d'école disposent d'un accès indépendant pour essayer de maintenir la sécurité dans l'école. Les écoles sont ouvertes de 10h à 19h en présence d'un gardien, avec un nettoyage assuré par une société ou par le gardien lui-même selon les cas.

Madame la Maire note que cette volonté politique a du s'accompagner d'un engagement financier fort pour la cour de la rue Blanche car les crédits étaient bien insuffisants. Il a fallu travailler le budget cette année pour arriver à un résultat appréciable. C'est un engagement de 600 000 € pour une cour d'école, un véritable investissement sur l'avenir.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.143.

DÉLIBÉRATION 09.2021.104 (2021.DEVE.62) - PLAN DE SORTIE DES PLASTIQUES - SUBVENTIONS (378 638 EUROS) AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET CONVENTION AVEC LE CASVP DONT UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 19 140 EUROS ET UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 2 880 EUROS POUR LA CAISSE DES ÉCOLES DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que ce sont des subventions conformes à ce que l'on attendait dans la droite ligne du plan de sortie du plastique, élaboré pour que la Caisse des écoles du 9^e arrondissement s'engage à mettre en place et poursuivre les actions relatives au plan de sortie du plastique. Les premières actions concernent l'organisation interne en termes de ressources humaines ainsi que l'amélioration des pratiques d'achat menées en collaboration avec les acteurs du dispositif parisien.

La seconde partie relève de l'activité de production des repas et de services. On a optimisé la fonction d'achat surtout dans ce qui est sourcing et achat d'alternatives durables au plastique. Cela a l'air assez complexe en regard d'une offre assez limitée, notamment chez les fournisseurs de denrées.

Les actions présentées ci-après ont pour vocation de faciliter les échanges d'expériences et de pratiques entre les gestionnaires en lien avec les organisations professionnelles. Ces actions visent également à constituer une demande coordonnée afin d'inciter les fabricants à proposer de nouvelles solutions durables, à améliorer les process pour réduire les emballages plastiques, modifier certaines pratiques de travail avec le tranchage, avec le dressage, supprimer ou diminuer les emballages individuels plastiques pour les fromages, les yaourts, les compotes. En fait, c'est tout ce que l'on a chez soi quand on va faire les courses, mais il faut passer à la version professionnelle et essayer de réduire cela dans les locaux et pour toutes les écoles.

Supprimer ou réduire le plastique dans les achats de produits entrants n'est pas toujours simple parce qu'il faut avoir des fournisseurs qui jouent le jeu avec des contenants de livraison en plastique à usage unique et pour le transport et la livraison des denrées alimentaires. Ce n'est pas toujours simple.

Remplacer les ustensiles et les contenants en plastique en phase de stockage et de préparation des repas, utiliser des matériaux durables, remplacer les ustensiles, matériels et équipements en plastique utilisés actuellement en cuisine par des alternatives en inox ou en verre et faire de la veille technologique sur les solutions à venir.

Passer au conditionnement inox en liaison froide. Depuis 2018, dans les cuisines, le remplacement progressif des barquettes jetables est fait en cellulose dont le nom professionnel est : bacs gastro GN1/2. Ce format plus petit que le traditionnel bac permet de réduire le poids porté afin de prévenir les risques professionnels comme les troubles musculo-squelettiques.

Utiliser de la vaisselle et des contenants durables pour le service, remplacer la vaisselle en plastique réutilisable par de la vaisselle durable. Supprimer les bouteilles en plastique, utiliser des gourdes lavables, ce qui a déjà été mis aussi en place avec la Caisse des écoles du 9^e arrondissement. On a beaucoup de participation des enfants qui gardent leur gourde le temps scolaire et qui l'ont avec eux. Supprimer les emballages plastiques des repas type pique-nique. Là aussi, on essaie d'avoir une attention particulière avec des conditionnements individuels en plastique. Repenser les menus pour éviter que ces emballages ne soient trop présents, on a déjà bien avancé dans cette démarche. On a pu constater que le travail de sourcing sur les produits et les fournisseurs est vraiment nécessaire afin de garantir la qualité des éléments achetés. La présentation dans les contenants inox apporte un aspect plus appétissant au repas et contribue à réduire le gaspillage alimentaire. On en avait fait le constat au collège Gauguin avant qu'on ne reprenne la restauration. On était allés déjeuner avec Madame la Maire et, en arrivant, on avait été choqués par la distribution des repas dans des bacs plastiques pas très présentables et qui ne donnaient pas très envie. Tout ça, c'est fini, c'était avant.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DEVE.62.

DÉLIBÉRATION 09.2021.105 (2021.DAC.400) - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ODETTE GARTENLAUB, 36 RUE LOUISE-ÉMILIE DE LA TOUR D'AUVERGNE À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN expose qu'à cette belle délibération, il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Odette GARTENLAUB au 36 rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne.

Qui est Odette GARTENLAUB ? Professeur qui a marqué le Conservatoire national supérieur de musique de Paris pour avoir renouvelé la pédagogie musicale, Odette GARTENLAUB est également une compositrice et pianiste de talent. En effet, elle est d'abord une pianiste élégante et sobre, comme on le disait à l'époque. Élève de Marguerite LONG puis de LAZARE-LÉVY, son talent est remarqué notamment dans ses interprétations de Debussy. C'est quelqu'un qui est notamment reconnu pour cela. En 1948, elle est la cinquième femme à obtenir le premier Grand prix de Rome de composition musicale. Depuis 1803 ou 1804, ce n'étaient que des hommes qui recevaient ce Grand prix et c'est la cinquième femme française en 1948.

Elle est enfin une pédagogue éclairée, professeur de déchiffrage puis de pédagogie musicale à l'origine de nombreux manuels. Elle révolutionne l'enseignement du solfège en le pensant en lien avec la musique et elle dit : « faire de la technique avec la musique dans la musique », s'appuyant sur l'écoute du répertoire et d'œuvres contemporaines. Elle crée ainsi ce que l'on appelle la formation musicale et tout ceci lui a permis une réputation internationale de pédagogue.

Fille d'une famille modeste d'émigrés juifs d'Europe centrale, on reviendra à cette question lors d'un vœu présenté, la vie d'Odette GARTENLAUB n'est pas sans épreuve, notamment pendant les années de guerre dont sa famille réchappe de peu et qui voient le renvoi de tous les Juifs du Conservatoire. Elle s'installe avec Bernard HAULTIER qui deviendra son époux au 36 rue de la Tour d'Auvergne, à l'époque, devenue aujourd'hui rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne. Elle y vit jusqu'à sa mort, le 20 septembre 2014, il y a sept ans. La République française reconnaît ses mérites et lui décerne pour ses actions au service de la musique, de la pédagogie et de la transmission, le grade prestigieux de Commandeur des Arts et Lettres.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de rendre hommage à Odette GARTENLAUB en faisant imposer une plaque dont le texte est le suivant : « Ici a vécu, de 1959 à 2014, Odette GARTENLAUB, compositrice, pianiste, pédagogue, Commandeur des Arts et Lettres, premier Grand Prix de Rome 1948. ».

M. Alexis GOVCIYAN invite à voter avec enthousiasme en faveur de cette délibération.

Madame la Maire le remercie pour cette très belle et émouvante initiative. Après Mme Liliane KLEIN-LIEBER, Mme Odette GARTENLAUB sera honorée dans le quartier.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.400.

DÉLIBÉRATION 09.2021.106 (2021.DASCO.113) - SUBVENTIONS (256 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES, POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR expose que la DASCO.113 concerne des subventions et conventions ou avenants avec des associations et des établissements culturels ou des organismes pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'opération Art pour Grandir.

Pour rappel, cette opération l'Art pour Grandir est un label créé il y a douze ans par la Ville et qui vise à permettre à tous les jeunes Parisiens, quel que soit leur origine et les moyens financiers de leur famille, de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir des lieux de production, de création et de diffusion. Cela passe par la création de résidences artistiques dans les collèges parisiens dont 70 % sont situés en zone de réussite éducative.

Pour le 9^e arrondissement, cela concerne l'opération Les Talens au collège - Découverte de la musique baroque, qui est proposée par l'Ensemble Les Talents Lyriques bien connus dans le 9^e. Cette association a son siège rue de Maubeuge. Les Talents Lyriques, cette formation musicale, est dirigée par Christophe ROUSSET que l'on a pu entendre avec joie et bonheur cet été dans la cour de la cité scolaire Jacques Decour lors d'un magnifique concert. La subvention proposée est de 5 000 € pour les Talens au collège.

Également, l'opération Au clair de mon clown, proposée par l'International Visual Theatre, est une institution culturelle reconnue dont on parle souvent au sein de l'arrondissement. Elle est située cité Chaptal, orientée vers les publics sourds et malentendants et dirigée par Emmanuelle LABORIT que chacun connaît. La subvention proposée est également de 5 000 €.

M. Nicolas COUR propose de voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.113.

DÉLIBÉRATION 09.2021.107 (2021.DAC.54) - SUBVENTIONS (146 097 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC HUIT THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP), AVENANT À CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASTP ET L'ÉTAT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que la DAC.54 concerne des subventions avec huit théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé et dans le cadre de la convention triennale entre ces associations et l'État via le ministère de la Culture.

Pour le 9^e arrondissement, cela concerne trois théâtres connus et soutenus par l'exécutif.

Les Folies Bergères avec une subvention d'équipement de 10 300 € afin de participer au financement de travaux de sécurisation des staffs du hall et de la salle. Pour information, le staff est un mélange de plâtre moulé et de fibre en jutes en sisal utilisé pour des plafonds, des ouvrages de décoration intérieure ou des gaines de chauffage.

Pour le théâtre La Bruyère, c'est une subvention de 15 787 € par rapport aux 29 376 € qui avaient été demandés afin de participer au financement de travaux de remplacement du bloc autonome d'éclairage de sécurité, de la chaudière et de l'isolation thermique de la toiture. Le théâtre en a bien besoin.

Enfin, le théâtre Mogador où M. Nicolas COUR se trouvait avec Madame la Maire le matin même avec une subvention de 36 883 € sur un total de plus de 141 000 € afin de participer au financement de travaux de climatisation et de sécurité incendie, notamment le travail sur des câbles de désenfumage, de la pose de volets coupe-feu, une surveillance vidéo pour lutter contre les risques d'incendie, le remplacement des moteurs d'extraction. Il faut rappeler que c'est un sujet sensible pour le théâtre Mogador qui a subi un incendie sur son bloc scène en coulisses en 2016 qui avait provoqué sa fermeture pendant près d'un an et l'annulation d'un spectacle qui employait près de 150 personnes. Ces travaux sont vraiment nécessaires.

Madame la Maire précise que ces subventions viendront s'ajouter à celles de l'État et de la Région Île-de-France pour compléter les dispositifs d'aides aux professionnels de la culture qui ont été si durement éprouvés tous ces derniers mois. Le soutien doit rester constant.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.54.

DÉLIBÉRATION 09.2021.108 (2021.DAC.246) - SUBVENTIONS (239 000 EUROS), CONVENTION ET AVENANTS À CONVENTION AVEC HUIT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TAP.
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR explique que la délibération concerne toujours l'opération l'Art pour Grandir et l'ensemble des élèves et collégiens du 9^e. Elle concerne des lieux, des structures culturelles, qui ne sont pas dans le 9^e mais qui bénéficient aux élèves du 9^e qui peuvent se déplacer dans Paris avec les enseignants et les accompagnateurs en fonction des souhaits des équipes scolaires et périscolaires.

À titre d'exemple, dans les activités proposées, il y a l'opération Mon premier festival et Mon premier cinéma pour les collégiens, également Un hiver avec les musées dans le cadre de l'opération Une œuvre à l'école, et bien entendu, comme on en parlait précédemment, les ateliers culturels en résidence.

Le montant total de la subvention pour la Ville est de 239 000 € au total, répartis entre huit institutions concernées, dont le théâtre de la Ville, le théâtre Dunois, le théâtre Paris Villette, l'orchestre des Concerts Lamoureux ou l'association Le Regard du Cygne qui est en zone d'éducation prioritaire dans le 20^e dans le quartier de Belleville Amandiers.

M. Nicolas COUR propose de voter en faveur de cette délibération pour que l'ensemble des élèves du 9^e arrondissement puisse bénéficier de ces activités grâce à cette subvention.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.246.

DÉLIBÉRATION 09.2021.109 (2021.DAC.713) - SUBVENTIONS (6 000 EUROS) AUX ASSOCIATIONS PARIS ARTISTES, PARIS MOZART ORCHESTRA ET LA COMPAGNIE DES FAITS D'ÂME, DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR explique que la DAC.713 concerne une subvention de 6 000 € au total, à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

Ces trois associations ont déjà été présentées et évoquées lors des précédents conseils d'arrondissement. Comme chaque année, on a la possibilité d'attribuer 10 000 € au total pour le 9^e arrondissement, budget énorme, pour des associations culturelles locales qui œuvrent pour l'animation de l'arrondissement, accordés dans le cadre de la subvention dite Bloche. Cette année, comme les années précédentes, les élus ont choisi de soutenir plusieurs associations, dont trois d'entre elles sont soumises au vote ce soir.

La première est le Paris Mozart Orchestra qu'on ne présente plus. Les après-midis musicaux du 9^e sont devenus un rendez-vous culturel incontournable dans le 9^e. On en parlait récemment au passé mais on peut se dire qu'on va reprendre les après-midis musicaux du dimanche une fois par mois. Le concert donné par le PMO dans ce cadre-là ne désemplit pas et on espère que la prochaine saison sera à peu près normale et toujours avec autant de succès. Cette année encore, Madame la Maire propose de soutenir cette association à hauteur de 4 500 €.

La deuxième association est bien connue puisqu'il s'agit de Paris Artistes qui est dirigée d'une main de maître par Karine PAOLI. Avec Paris Artistes, on a créé un événement à part, ici dans le 9^e, qui est l'exposition de photographies féminines Objectif Femmes, qui vient de se terminer pour sa dernière édition dans les salons Aguado. Cette exposition annuelle n'est pas juste une façon de découvrir de nouvelles artistes, il est important de le rappeler, c'est bien plus que cela. C'est un projecteur allumé sur le travail de très nombreuses femmes qui sont très largement sous-représentées dans les galeries aujourd'hui et dans les expositions photographiques.

Non, la photographie n'est pas un monde réservé aux hommes et c'est pour cela que l'on a été sensible au projet de Karine PAOLI que Madame la Maire, depuis de nombreuses années, a accompagnée dès les premières réflexions sur le projet. La subvention soumise au vote pour cette association est d'un montant de 1 000 €.

Enfin, la dernière association concernée par ces délibérations est pour la Compagnie des Faits d'Âmes qui fait un énorme travail en termes de création et de soutien à la production et la diffusion d'œuvres de spectacle vivant. Ce sont des personnes qu'on connaît bien. On a beaucoup échangé lors du dernier Forum des associations. Elle propose des ateliers de théâtre à l'espace municipal Châteaudun qui rencontrent un véritable succès. Pour les soutenir, il est proposé de leur attribuer la somme de 500 €.

M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.713.

DÉLIBÉRATION 09.2021.110 - MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ POUR LA GESTION DU CENTRE PARIS ANIM' JACQUES BRAVO, RUE DE LA TOUR DES DAMES, PARIS 9^E.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle que le 9^e arrondissement compte deux centres Paris Anim' gérés par la Ligue de l'enseignement, le centre Jacques Bravo, anciennement centre Nouvelle Athènes, situé rue de la Tour des Dames, et le centre Paul Valeyre qui est 24 rue Marguerite de Rochechouart. Ces deux centres sont actuellement régis par des modes de gestion différents. Le centre Jacques Bravo est géré dans le cadre d'un marché public qui arrive à échéance le 31 août 2022 et le centre Paul Valeyre est géré dans le cadre d'une DSP, une délégation de service public, qui court jusqu'au 31 août 2024.

Dans une logique de fluidité et de simplicité, la Mairie du 9^e souhaite fusionner les contrats de gestion de ces deux centres sous la forme d'une délégation de service public unique. Le contrat unique de délégation de service public débutera le 1^{er} septembre 2024. En attendant la passation de ce contrat, on essaie de prolonger par un avenant le contrat de marché public du centre Jacques Bravo de deux ans, c'est-à-dire du 31 août 2022 au 31 août 2024. L'exécutif y est favorable.

Madame la Maire ajoute que c'est une délibération un peu technique mais qui demande aussi réflexion parce que c'est le fonctionnement du centre qui est en question.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si la volonté que ce soit le même opérateur qui gère les deux centres est une demande de la Mairie du 9^e.

Madame la Maire explique qu'un marché est passé. On ne connaît pas celui des candidats qui va être retenu mais au moins les deux dispositifs se passent en même temps, la sélection se passe en même temps.

Mme Frédérique DUTREUIL comprend qu'on parle de délégation de service public en 2024 et que pour la passation de marché, il ne va pas y avoir de publicité, puisqu'on redonne le marché à quelqu'un qui a déjà précédemment répondu à un appel de manière concurrente. Donc là, c'est juste un avenant sans publicité.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme que c'est un avenant. On a été consulté par le Directeur de la jeunesse et des sports en juillet 2020 pour qu'on puisse examiner la possibilité de prolonger par avenant ce marché public.

Madame la Maire précise que, jusqu'en septembre 2024, on est sur un contrat unique de délégation de service public pour les deux centres.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si la volonté qu'on maintienne le même opérateur est une volonté qui émane de la mairie ou s'il est possible de proposer de faire un appel.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond que c'est une volonté conjointe parce que la délégation de service public a l'avantage par rapport au contrat de marché public de garantir une plus grande souplesse de gestion sous le contrôle des services de la Ville de Paris et de la Mairie du 9^e.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si ce sont les seuls compétents ou est-ce que d'autres structures pourraient répondre à un appel de marché public. Est-ce qu'il n'y a que cet opérateur qui est en capacité, qui a les compétences pour gérer les deux ? Elle poursuit : « Pour ce marché public, au final, il n'y a pas d'appel, il n'y a pas de mise en concurrence là sur les deux ans ? ».

Mme Adeline GUILLEMAIN lui confirme qu'il n'y en a pas dans l'avenant.

Mme Frédérique DUTREUIL demande s'il n'y a pas d'autre opérateur compétent qui pourrait être retenu.

Madame la Maire indique qu'on le saura dans deux ans.

Mme Frédérique DUTREUIL veut savoir qui souhaite continuer toujours avec ce même opérateur qui gère les deux centres.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique qu'on a décidé de prolonger pour la Ligue de l'enseignement par un avenant. Après, ce sera ouvert et il y a d'autres opérateurs dans Paris. Il n'y a pas que la Ligue de l'enseignement dans Paris.

Madame la Maire précise que c'est une décision technique mais qu'il est plus simple que ce soit le même opérateur qui gère les deux.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que c'est plus simple et cohérent d'avoir le même opérateur pour équilibrer les offres.

Madame la Maire confirme que c'est pour assurer un meilleur service pour les usagers des deux centres, une meilleure articulation, un meilleur dialogue et une meilleure offre tout simplement.

La délibération 09.2021.110 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2021.111 (2021.DDCT.16) - SUBVENTIONS (120 500 EUROS)
AU TITRE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À
TRENTE-DEUX ASSOCIATIONS PARISIENNES DONT L'ASSOCIATION « TOUT
AUTRE CHOSE » À PARIS 9^E POUR 3 000 EUROS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose qu'il s'agit d'une subvention pour accorder au titre de la vie associative une subvention de 3 000 € à l'association Tout Autre Chose pour l'animation de sa table d'hôte café et de son café solidaire.

Depuis 2015, l'association perçoit 5 000 € au titre de la vie associative. Cette année, on constate une baisse de 2 000 €. On ne comprend pas pourquoi puisque lors d'une visite faite avec Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e, et son collègue Jean-Pierre PLAGNARD, ils ont été interpellés par Claire HINCELIN qui leur a dit qu'a priori elle ne serait pas reconduite. Le cabinet a pris contact avec Patrick WILLER, chef du Bureau des subventions, en date du 1^{er} juin, pour l'informer que « la subvention pour 2021 relève bien de la vie associative mais son montant ne sera pas de 5 000 €, compte tenu des contraintes budgétaires de la Ville ».

Mme Virginie MERGOIL informe que Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e, a écrit le 4 juin à Anouch TORANIAN pour lui exprimer son opposition de principe à cette baisse de subvention puisqu'on n'est pas d'accord sur cette association qui est très fidèle dans le quartier. Malheureusement ce courrier est resté sans réponse mais on s'est rendu compte que cette délibération qui devait être votée au conseil d'arrondissement du 22 juin a été retirée au moment de l'ordre du jour. Peut-être a-t'il été décidé de la représenter aujourd'hui à 3 000 € mais les élus ne sont toujours pas d'accord.

Madame la Maire ajoute qu'on a bataillé jusqu'au bout, d'où cet amendement qui intervient sur table.

Mme Virginie MERGOIL déclare qu'on va faire un amendement puisque, clairement, chacun autour de cette table va souvent là-bas et sait très bien que c'est difficile pour eux. Donc, on ne lâche rien.

M. Arnaud NGATCHA pense que la délibération a été validée et va s'informer.

Madame la Maire confirme avoir bataillé jusqu'à ce matin et fait l'amendement au dernier moment pour arriver aux 5 000 €. La délibération présentée n'est pas la bonne. On adopte l'amendement pour 5 000 €, de là, on peut voter la délibération puisqu'on a adopté l'amendement. Ensuite, on regardera au Conseil de Paris que la délibération est la bonne.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que l'association Tout Autre Chose qui fait de l'aide administrative, de l'aide au droit, des cours de français, participe à insérer certaines populations et accompagne les personnes âgées, voit au fil des années ses subventions baisser et ses charges augmenter.

Sans compter que le Covid n'a pas arrangé les choses et notamment sur la partie restauration puisque cette association, pour essayer d'avoir des fonds propres, a mis en place une restauration solidaire. L'association ne fonctionne essentiellement qu'avec des bénévoles, des personnes du 9^e que la crise du Covid a aussi impactées.

C'est un renouvellement de bénévoles, une recherche de fonds propres, une trésorerie propre, mais, en l'état, l'association navigue à vue. Il va déjà se poser la question de comment fait-on l'année prochaine ? Toute cette association de bénévoles se démène au point de vue restauration. Madame la Maire en est témoin, elle s'est fait interpeller dans la rue des Martyrs par une bénévole qui venait lui donner un flyer pour le Brunch Solidaire. Il y a un brunch solidaire le dimanche 3 octobre. Ils mettent ça en place tous les premiers dimanches du mois. Les familles peuvent venir avec les enfants et jouer. Ça permet de faire entrer de la trésorerie, ce dont elle a énormément besoin.

Mme Frédérique DUTREUIL remercie Madame la Maire pour l'amendement qu'elle votera bien évidemment.

M. Arnaud NGATCHA informe qu'il a obtenu une confirmation par mail.

Madame la Maire propose de voter l'amendement de 5 000 € et de voter la délibération. On vérifiera qu'en Conseil de Paris ce soit bien celle de 5 000 € qui soit bien présentée.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DDCT.16, modifié conformément à l'amendement V.09.2021.112 présenté et adopté en séance à l'unanimité.

VŒU 09.2021.112 - AMENDEMENT AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2021.DDCT.16 - SUBVENTIONS (120 500 EUROS) AU TITRE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À TRENTE-DEUX ASSOCIATIONS, DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLİ ET LES ÉLUS DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Sur proposition de Delphine Bürkli et des élus de l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, le projet de délibération 2021.DDCT.16 est modifié selon les termes suivants :

« Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association TOUT AUTRE CHOSE (18990) située 40 rue Milton 75009 PARIS, pour l'action « Demande de renouvellement CPO Vie associative, jeunesse et démocratie » (2021_00200) » est remplacé par : « Article 3 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association TOUT AUTRE CHOSE (18990) située 40 rue Milton 75009 PARIS, pour l'action « Demande de renouvellement CPO Vie associative, jeunesse et démocratie » (2021_00200) ».

DÉLIBÉRATION 09.2021.113 (2021.DFPE.24) - SUBVENTION (1 972 258 EUROS) À 16 ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS POUR LA GESTION DE 28 LAEP À PARIS ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES LAEP PARISIENS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS DANS LES CENTRES SOCIAUX DONT L'ASSOCIATION « PARLER À D'AUTRES » POUR LE LAEP « LES PETITS LES GRANDS » SITUÉ 5 RUE DE LA BOULE ROUGE - 74 998 EUROS ET SON PROJET SPÉCIFIQUE « LES P'TITS MATINS » (9^E) - 11 296 EUROS, SOIT UN TOTAL DE 86 294 EUROS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL annonce une délibération pour soutenir une association qui s'appelle Parler à d'autres.

Elle concerne le lieu d'accueil enfants/parents Les petits les grands et son projet spécifique Les P'tits Matins qui accueille deux fois par semaine des enfants en situation de handicap. Ça peut être de la trisomie, de l'autisme, des malvoyants, des déficits mentaux ou du polyhandicap.

Ce dispositif, Les P'tits Matins, du fait de cette population différente, a vraiment subi les conséquences de la crise sanitaire parce que, pendant le premier semestre pour ces enfants déjà très vulnérables, ce n'était vraiment pas simple. Depuis le second semestre, depuis juin, la fréquentation reprend son rythme timidement mais elle commence à être régulière et certains enfants qui viennent aux P'tits Matins peuvent enchaîner sur Les petits les grands. Cela montre qu'il y a une intégration et une inclusion. L'association a dû accompagner cette semaine une dizaine d'enfants et une dizaine de familles, ce qui correspond presque au même nombre d'enfants pour Les petits les grands puisqu'avec la crise sanitaire les jauges sont réduites.

Donc ils ont pu accueillir tout au long de l'année avec des gestes barrières, avec la limitation des horaires et avec le couvre-feu. Le respect de la jauge étant fixé à dix personnes adultes et enfants et trois accueillants, ils n'ont pas pu accueillir comme d'habitude 22 personnes, c'est un petit peu limité.

En revanche, la fermeture des crèches, pendant les trois semaines au mois d'avril, a permis un regain d'activité. Ils ont pu faire rentrer d'autres personnes, d'autres familles, ce qui permet de faire vraiment découvrir le lieu. On sent qu'ils souffrent d'un manque de communication. On les a reçus en mairie au mois de juillet, ils ont vraiment besoin qu'on puisse les accompagner avec du bouche-à-oreille et si chacun pouvait parler d'eux, ce serait bien. Ils espèrent le retour à une vie normale, même si on est tous masqués, pour revenir à une fréquentation classique.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour accorder une subvention de 86 294 € pour l'association Parler à d'autres répartis en 74 998 € pour le lieu d'accueil Les petits les grands et 11 296 € pour l'accueil Les P'tits Matins.

Madame la Maire ajoute que cette association fait un travail remarquable et indispensable. Le dispositif mis en place avec Les P'tits Matins vient vraiment compléter ce qui existe déjà ou ce qu'on a pu mettre en place toutes ces dernières années avec le local les Poussins du Neuf et les différentes activités qui s'y pratiquent, avec la crèche Charivari, rue de Fromentin, avec la classe pour enfants atteints de troubles autistiques au 22 rue Marguerite de Rochechouart, classe maternelle, et à partir de septembre pour la classe élémentaire, le centre de loisirs rue de Clichy pour les enfants porteurs de handicaps. Tout cela fait partie d'une même politique en faveur de l'accompagnement des familles et des enfants porteurs de handicaps.

Madame la Maire indique que le samedi 9 octobre se tiendra une belle manifestation organisée par Mme Virginie MERGOIL à la Mairie du 9^e arrondissement pour porter un autre regard sur ce qu'on appelle la neurodiversité. Fin août, Madame la Maire et son adjointe ont travaillé avec une association, Chouette On Apprend, pour mettre en valeur les enfants porteurs de handicaps dans des postures extrêmement joyeuses, pour porter un autre regard, élever le regard. Le 9 octobre, on travaillera avec les associations Gribouilli et Ikigai, avec qui on travaille déjà depuis de nombreuses années pour ouvrir la mairie à ces sujets et aux familles qui en ont besoin.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.24.

DÉLIBÉRATION 09.2021.114 (2021.DEVE.76) - APPROBATION DU PLAN D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SONORE.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE expose que la délibération proposée invite à approuver le plan d'amélioration de l'environnement sonore. Les nuisances sonores sont un des premiers motifs de plainte des Parisiens et au-delà c'est un enjeu majeur de santé publique.

De nombreuses publications font le lien entre nuisances sonores et santé, nuisances sonores et espérance de vie à la baisse. Sur la base de ces études, l'ENS a publié de nouvelles lignes directrices en 2018.

Pour autant, le plan précédent parisien de prévention n'a pas totalement anticipé, comme d'ailleurs dans la plupart des grandes métropoles, l'évolution de vie et l'augmentation des pollutions sonores dans les grandes villes. Des projets urbains, ailleurs, utilisent des capteurs de sons, des algorithmes pour faciliter le traitement des plaintes des riverains, pour mieux identifier les sources et les origines des nuisances sonores, l'objectif à court terme étant d'améliorer l'environnement sonore qui impacte le comportement individuel. Les gens marchent plus vite dans les villes bruyantes, parlent plus fort pour rivaliser avec d'autres bruits. Tout ceci nuit à de bonnes conditions de vie.

D'autres projets ailleurs portent déjà, depuis au moins cinq ans, des systèmes de réverbération double portant notamment sur les matériaux et l'aménagement des sols. Le bilan du plan précédent qui est proposé rappelle avoir réduit de 2 dB le bruit, ce qui est sans doute peu perceptible pour les habitants et, en tout cas, peu perceptible à l'aune de l'explosion des plaintes des habitants qui s'amplifient, mais qui rappelle aussi un certain nombre de difficultés de vie. On est au-delà de la plainte, on est dans la souffrance pour un certain nombre de gens qui subissent des nuisances sonores.

Des nuisances ont été amplifiées par la dégradation du cadre de vie liée en partie aux aménagements, amplifiées aussi par des changements de vie, notamment les deux dernières années, avec à la fois un renfermement d'une partie des gens lié à la crise sanitaire et à l'augmentation du télétravail, et amplifiées également par les terrasses éphémères qui ne sont plus éphémères, et le bilan présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN en début de ce conseil l'a rappelé de façon détaillée.

Le plan présente aujourd'hui de la prévention, de la médiation, mais dénote d'un manque de connaissances renforcées sur les origines de ces nuisances sonores, notamment en matière d'aménagement. Or, ce plan, sans cette analyse profonde, n'anticipera pas suffisamment les évolutions et les sujets annexes. Il aura sans doute des effets limités, et en tout cas très limités par rapport aux attentes des habitants et en particulier des habitants du 9^e.

Il est proposé une abstention sur cette délibération. On espère fortement une évolution du plan les prochains mois pour répondre de façon plus proche aux besoins des habitants. C'est ce qui sera formulé lors du débat plus général avec des propositions plus concrètes au moment du Conseil de Paris.

M. Pierre MAURIN estime qu'il y a un certain nombre de manques sur ce plan, notamment sur la qualité des infrastructures dont la Mairie de Paris est responsable. Son groupe pense que la qualité des infrastructures a un impact en matière d'environnement sonore. Ce premier point n'est pas suffisamment pris en compte dans le rapport.

Ensuite, il y a des actions de médiation et de régulation. Comment va se comporter la future police municipale ? Comment les actions de médiation vont être mises en place ? Comment on va réguler davantage l'environnement sonore ? Le problème des terrasses se pose.

De plus, on peut se poser la question des 30 km/h. Est-ce que les 30 km/h vont vraiment réduire les nuisances ? C'est un réel problème. M. Pierre MAURIN aurait plutôt été favorable aux 30 km/h sur certains axes, mais pas forcément sur la totalité parce que, de toute façon, il y aura un impact sur les embouteillages et, par conséquent, d'une certaine manière, sur l'environnement sonore.

Ces quelques remarques, différentes des remarques de Mme Maud LELIÈVRE font qu'il s'abstiendra sur ce plan.

M. Guillaume COT signale que les nouvelles technologies que l'on vient d'évoquer sont présentes et prévues dans le plan.

Les écologistes vont évidemment voter ce plan qui a été fait en concertation avec les services de la Ville de Paris. Il ne croit pas qu'ils manquent de connaissances ni de compétences sur la question de l'infrastructure, avec des partenaires comme le CEEREMA, le Centre d'études et d'expertise sur les risques environnement, la mobilité et l'aménagement, qui sont également très compétents. Il ne comprend pas les critiques faites à ce plan.

M. Arnaud NGATCHA précise que les 30 km/h ne sont pas applicables partout. Il y a des zones où ils ne sont pas appliqués.

Madame la Maire observe que, dans le 9^e, cette mesure est déjà appliquée depuis bien longtemps et compte tenu de sa topographie, c'est mieux.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le projet de délibération 2021.DEVE.76.

DÉLIBÉRATION 09.2021.115 (2021.DEVE.104) - PLAN ARBRE, CHARTE DE L'ARBRE ET MODIFICATION DU BARÈME D'ÉVALUATION DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS AUX ARBRES DE LA VILLE DE PARIS ET DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR CES ARBRES POUR LE COMPTE DE TIERS.

Rapporteure : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE expose que la délibération proposée vise à adopter le plan Arbre de la ville et notamment la proposition de plantations de 170 000 nouveaux arbres dans la capitale.

Dans une ville aussi dense, minérale, polluée face au dérèglement climatique et à l'accélération de l'érosion de la biodiversité, tous ici partagent la volonté de trouver des solutions résilientes qui lient à la fois la lutte contre les îlots de chaleur, la pollution, la régulation des eaux fluviales, le maintien de la qualité des sols, la création de corridors écologiques et divers sujets déjà évoqués ici.

Un plan Arbre est une nécessité dans une ville comme Paris confrontée à des risques importants, à la fois de canicule l'été avec à l'horizon 20 jours canicule par an à partir de 2030, d'inondations en hiver avec plus 20 % du risque de crues, et qui est confrontée, comme cela a été évoqué au conseil de juin, à une fragilité de la biodiversité avec une baisse de la population d'animaux domestiques et de chauve-souris qui oblige chacun à prendre sa part pour faire face à cette crise écologique.

L'arbre a une valeur particulière dans la ville, celui de refuge de la biodiversité. La canopée parisienne constitue un des éléments essentiels de la trame verte pour la circulation de la faune. Il n'est peut-être d'ailleurs pas assez mis en avant dans le plan où l'importance est plus accordée à l'arbre dans son rôle de régulation climatique ou d'ornement paysager. Les choses auraient pu peut-être être inversées dans la présentation. Le sujet avait d'ailleurs été porté de longue date dans les débats, en particulier par la maire et par son collègue à l'époque au Conseil de Paris, sur la protection des arbres, des arbres remarquables en particulier, afin de protéger les arbres de Paris au même titre que d'autres monuments, et en tout cas d'accorder une valeur à l'arbre qui ne l'était pas forcément, sujet qui a d'ailleurs été rappelé en avril dernier par le vœu déposé par le 9^e au Conseil de Paris.

Si un plan Arbre est élaboré de façon précise, cette délibération interroge sur deux points, deux points sur lesquels il n'y a pas forcément aujourd'hui de réponse. Le premier est l'annonce peu réaliste de la plantation de 170 000 arbres d'ici 2030. Mme Maud LELIÈVRE a encore en mémoire les débats autour de la forêt urbaine derrière la place de l'Opéra qui était certes une bonne idée, mais difficilement envisageable. À Paris, la vraie question est celle des sous-sols, forte contrainte. On le sait particulièrement dans le 9^e arrondissement, M. Sébastien DULERMO l'a gérée depuis 2014 et a dû faire face à des contraintes pour pouvoir travailler sur la végétalisation de l'arrondissement. La densité des réseaux souterrains est une vraie problématique et laisse peu de volume disponible pour faciliter l'enracinement des arbres. Or, l'idée, et en tout cas l'objectif porté par l'exécutif, est d'abord de considérer l'arbre comme vivant, pas comme du matériel urbain, et de ne pas le remplacer s'il était mal planté, l'objectif n'étant pas uniquement de décorer les arbres pendant quelques temps.

Le plan qui est présenté propose également de transformer le boulevard périphérique en forêt circulaire. Les talus comptent déjà un certain nombre d'hectares d'espaces verts fleuris et boisés, déjà un certain nombre de milliers d'arbres sur les talus. La densification ne semble pas, en tout cas dans ce qui est présenté dans le plan, totalement aisée et facile sans autres aménagements.

Deuxième point d'interrogation et c'est un vrai sujet dans cette présentation globale, il y a un écart entre la charte et le plan Arbre qui a été détaillé. Cette charte de l'Arbre présente dix engagements. Elle semble en décalage avec la qualité du plan. Les élus s'interrogent sur les contraintes qui pèsent sur le sujet de l'abattage qui est l'avant-dernier point de la charte, alors que c'est un sujet particulièrement sensible, surtout à Paris. On voit à chaque aménagement, à chaque chantier, sur les réseaux et les comptes sociaux, se multiplier des photos de riverains qui sont assez interrogatifs sur cette dégradation de la nature et de l'arbre de proximité, et puis interrogatifs aussi sur les exigences. Mme Maud LELIÈVRE imagine que tous partagent peut-être ce besoin de renforcer les exigences vis-à-vis des constructeurs, vis-à-vis des aménageurs. On ne peut pas se dire que la signature de cette charte vaut blanc-seing pour la politique environnementale et la politique des chantiers à Paris.

Notamment en raison de cette charte, Mme Maud LELIÈVRE propose une abstention avec l'objectif qu'il y ait une vraie reprise pour qu'on puisse poursuivre le débat sur la place de l'arbre dans la ville et à Paris, qu'on puisse l'améliorer et rendre les choses plus contraignantes.

M. Pierre MAURIN indique que son groupe et lui-même vont également s'abstenir sur le plan Arbre pour différentes raisons, notamment le document sur le plan Arbre.

La question des pieds d'arbre végétalisés n'est pas suffisamment prise en compte. Il pense qu'il faut mieux associer les maires d'arrondissements sur ce sujet. Les conséquences indirectes ne sont pas suffisamment évoquées. S'il y a un nombre d'arbres plus important, donc de feuilles mortes par extension, ça veut dire que derrière, il faut un personnel probablement plus important. Il n'y a pas suffisamment de chiffreage dans ce document, d'objectifs, de projection spatiale.

L'information des riverains n'est évoquée que partiellement. On ne prend pas suffisamment en compte toutes les initiatives sur les réseaux sociaux, sur des pages Facebook ou autres. C'est uniquement l'information provenant de la Mairie de Paris.

Sur tous ces sujets, il a des interrogations et son groupe proposera des amendements. Bien évidemment, on partage tous des objectifs de biodiversité, mais aujourd'hui, il pense qu'il faut compléter ce document et l'améliorer pour qu'on puisse l'adopter.

Mme Frédérique DUTREUIL indique que la charte de l'Arbre n'est un secret pour personne. C'est une demande que les écologistes portent depuis longtemps et elle avait fait l'objet d'un vœu en Conseil de Paris en novembre que l'on a retiré pour s'aligner sur celui de l'exécutif.

Effectivement, la charte est très généraliste. Elle reprend un petit point, un petit grand principe, mais qui devra être complété par des guides techniques d'ici le printemps. Ces derniers seront bâtis sur une série de consultations avec des experts de l'arbre, qui a déjà débuté dans le cadre des assises qui ont commencé le 15 septembre dernier.

On le sait, la charte n'est pas contraignante. Elle est volontairement assez large et assez souple pour être acceptée par les partenaires de la Ville que sont les bailleurs sociaux, la RATP, la SNCF, etc. Mais on est tous d'accord, il faudra être extrêmement vigilant et extrêmement précis sur les guides techniques pour être opérants sur les chantiers.

Sur certains points, on le trouve très ambitieux, notamment en matière de recherche sur l'arbre, sur la résilience et les services éco-systémiques rendus par les arbres, sur les connaissances sur la stratégie de plantation. Il y a quand même beaucoup d'avancées notables concernant la classification des végétaux remarquables, la place des paysages, de la nature, et plus de transparence sur l'affichage pour l'abattage. On le voit sur Twitter, surtout avec des arbres qui parfois ont plus de 100 ans. C'est pour des raisons physio-sanitaires, l'arbre est malade. Parfois, on peut considérer que dans certains cas de figure, par des mesures de sécurité, on n'a peut-être pas pris les bonnes décisions, on s'est précipité. Effectivement, mais cette charte et ce plan sont l'occasion de procéder à toutes les études, voir ce qu'il faut vraiment abattre, moins agir dans la précipitation. Mais on le sait, on a des gros orages, on a des alertes, on est dans la peur, et effectivement, cela crée des dommages, pas tellement matériels, mais des dommages humains. On agit dans la précipitation.

Il faut reconnaître que c'est une très bonne avancée, même si on considère que sur la grille d'indemnisation, ça manque de précisions, il faut des ajustements. Mais Mme Frédérique DUTREUIL pense que ça sera l'occasion pour son groupe, dans le cadre du Conseil de Paris, de déposer des amendements en ce sens. Elle votera pour ce vœu.

Mme Maud LELIEVRE ajoute que le problème n'est pas la charte qui est une bonne idée, mais, notamment pour la dernière partie, c'est de placer l'arbre au cœur des projets. Les exigences ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Certes, des guides techniques accompagneront ce dossier, mais on peut aussi craindre que les opérateurs signent la charte pour se donner bonne conscience sans forcément aller au bout de la recherche en matière de soins apportés à l'arbre et de tenue de chantiers.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le projet de délibération 2021.DEVE.104.

DÉLIBÉRATION 09.2021.116 (2021.DVD.94) - SCHÉMA DIRECTEUR DE LA CHALEUR URBAINE À PARIS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce une délibération qui porte sur l'approbation du Schéma directeur 2020-2050 pour le réseau de chaleur parisien. Elle vise à approuver le Schéma directeur du réseau à horizon 2030 et 2050 qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat parisien et qui se fixe pour objectif une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, adaptée aux aléas climatiques.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Paris s'est engagée à accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables. C'est une délibération importante puisque le réseau de chaleur urbain parisien, c'est 500 km de canalisations enterrées. C'est évidemment le premier réseau de chaleur français et l'un des plus grands réseaux de chaleur au monde.

Les élus partagent la volonté de développer la part d'énergies renouvelables et ne peuvent qu'abonder dans ce sens. En revanche, il faut s'arrêter sur le réalisme de ce Schéma directeur qui a un coût conséquent, et le financement qui devra suivre ce coût est évalué à 380 millions d'ici 2030 et entre 1,3 milliard et 1,9 milliard d'ici 2050.

On peut interroger ce réalisme en notant que ce schéma ne semble pas tenir compte du réseau CPCU actuel qui est vieillissant et qui laisse apparaître de nombreuses faiblesses. À titre d'exemple, à une réunion à laquelle on a assisté en vue de coordonner les futurs travaux d'aménagement de la rue de Clichy avec le service des grands projets de la Ville de Paris qui aura lieu fin 2022, on a appris que le réseau de chaleur dans cette rue laissait apparaître 33 points de corrosion détectés suite aux inspections du réseau vapeur. Donc, la durée des travaux CPCU équivalente, pour résorber ce problème, est estimée à cinq mois.

Évidemment, à l'échelle de Paris, on voit bien qu'il y a un vrai sujet sur la qualité de ce réseau actuel. On aurait souhaité au préalable de ce plan que soit présenté aux maires d'arrondissements un diagnostic objectif de l'état du réseau CPCU, afin de présenter deux trajectoires, l'une de transformation et l'autre de modernisation de ce réseau.

Il faut ajouter dans les difficultés et dans le recul qu'il faut avoir avec ce plan, la grande difficulté à mobiliser le foncier nécessaire pour les nouvelles centrales de production de chaleur en lien avec l'ambition durable de ce plan.

Néanmoins, malgré ces réserves, les élus restent responsables et engagés dans toute stratégie ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone des activités et de développer toujours plus la part d'énergies renouvelables dans la production totale d'énergie et notamment dans la capitale de la France.

Sous réserve d'une révision périodique de ce schéma en fonction des évolutions du contexte local et réglementaire, M. Jean-Baptiste GARDES propose de voter en faveur de cette délibération.

M. Pierre MAURIN émet également des réserves et va s'abstenir pour l'instant. Pourquoi ? Parce qu'il y a un certain nombre de lacunes dans ce document, notamment sur le biogaz. Il y a une nouvelle réglementation aujourd'hui qui ne reconnaît pas le biogaz comme vert et le traite comme du gaz carboné. Dans le contenu même de l'exposé des motifs, le biogaz est exposé comme utilisable pour le verdissement de la production.

L'objectif est de 100 % en 2050 et 75 % en 2030 et pour les 75 % d'énergies renouvelables en 2030, il pense qu'il va falloir faire des investissements colossaux, construire de nouvelles usines. C'est un point important qui n'est pas suffisamment pris en compte dans ce schéma directeur.

Ensuite, il y a l'oubli, ou pas suffisamment pris en compte, du potentiel des déchets de la méthanisation. On pourrait développer des filières intéressantes et ce point-là n'est pas suffisamment évoqué.

Autre sujet important, c'est qu'il n'y a aucun débat sur l'axe Seine, aucune évocation des synergies industrielles sur les transports de combustible puisqu'on va avoir besoin de transporter de nouveaux combustibles pour remplacer le charbon. Il va falloir remplacer le bois pellet par exemple.

Tous ces points doivent être complétés et approfondis. Pour l'instant, M. Pierre MAURIN s'abstient et son groupe proposera un certain nombre d'amendements au Conseil de Paris pour voir si on peut améliorer ce plan.

M. Guillaume COT n'a pas très bien compris l'intervention de M. MAURIN qui dit que le biogaz n'est pas une énergie verte et qu'on pourrait en débattre. Il dit par ailleurs que le document ne s'intéresse pas assez au processus de méthanisation. Or, la méthanisation, c'est le processus par lequel on crée du biogaz. M. Guillaume COT ne comprend pas si M. MAURIN veut plus de biogaz ou moins de biogaz.

M. Pierre MAURIN répond qu'on ne peut plus faire de biogaz dans la nouvelle réglementation. Dans le document qui a été proposé, on propose du biogaz, il y a donc contradiction. Il y a des lacunes dans ce document, dont celle-ci qu'il faut combler.

M. Jean-Baptiste GARDES objecte que ce ne sera peut-être pas l'objet ce soir de débattre de l'efficacité des éoliennes et du biogaz, même si c'est un sujet qui passionne les Français.

Il insiste sur la réserve émise sur l'état du réseau actuel puisque dans le quotidien de la voirie du 9^e arrondissement et de tout Paris, il y a des remises en état qui nécessitent d'ouvrir les chaussées régulièrement, évidemment pas que sur le CPCU, mais sur d'autres sujets. Dans la gestion de l'espace public parisien, cette notion d'entretien des réseaux est cruciale et c'est une réserve qu'on peut avoir parce que c'est un plan aussi important de remettre en état le réseau actuel que d'avoir cette ambition de le transformer pour qu'il soit plus gérable.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2021.DVD.94.

DÉLIBÉRATION 09.2021.117 (2021.DPE.41) - SUBVENTIONS (87 021 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SIX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET AU DÉVELOPPEMENT DES « TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET ».

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que la délibération propose une subvention totale de 87 021 € et les conventions associées avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des territoires zéro déchet.

Dans la continuité de la volonté de Madame la Maire depuis 2014 d'être, dans le 9^e, pionniers en matière d'initiative pour réduire, mais aussi valoriser les déchets, que ce soit les mégots, que ce soit les déchets alimentaires dans les cantines scolaires du 9^e arrondissement ou encore récemment avec les masques depuis le début de la crise sanitaire, le 9^e arrondissement s'est bien entendu porté volontaire pour l'expérimentation d'une rue zéro déchet qui sera la rue Milton. La rue Milton, pour rappel, c'est 500 habitants, quatre écoles, deux crèches, un collège et un équipement sportif, 80 entreprises, des restaurants, un hôtel, l'association Tout Autre Chose au 40 rue Milton. Bien entendu, cette rue, les élus auront à cœur dans le cadre de ce projet des rues zéro déchet, d'en faire un laboratoire concret de la réduction des déchets et du tri et donc de la valorisation de ces déchets.

Au-delà de la communication auprès des différents acteurs et des riverains de cette rue, et on associera tout le monde à cette initiative, y compris le tissu associatif, y compris les commerçants, au-delà de cette communication, de cette approche pédagogique, les élus auront à cœur de mettre en place très concrètement des moyens supplémentaires de trier les déchets, que ce soit par exemple tout simplement dans l'équipement des entreprises, des restaurateurs et de chaque copropriété, s'assurer que chacun ait une façon de trier ses déchets et aussi d'élargir le tri des déchets alimentaires et bien d'autres initiatives qui seront menées avec l'association PikPik, avec qui on a commencé à travailler sur le plan d'action. Le lancement aura lieu dans deux mois et sera tourné vers le plus grand public. Il y aura des reconnaissances sur le terrain pour présenter ce plan à tous les différents acteurs.

M. Jean-Baptiste GARDES encourage à voter pour cette délibération et souligne également le choix de piétonniser la rue Milton de façon à avoir une cohérence en termes de respiration et de tri des déchets sur ce secteur de l'arrondissement.

Madame la Maire note que c'est l'aboutissement d'un travail qui a commencé avec M. Sébastien DULERMO lors de la dernière mandature et qui voit enfin sa concrétisation. Bravo aux équipes d'avoir mis tout ça en place.

M. Guillaume COT veut rendre hommage à Léa VASA qui est une élue écologiste du 10^e arrondissement qui a porté la première le principe des rues zéro déchet et qui a fait la première expérimentation des rues zéro déchet dans le 10^e. Il est donc particulièrement heureux de voir que ça s'étend à d'autres arrondissements, y compris le 9^e. Évidemment, il rêve du jour où on aura un Paris zéro déchet.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DPE.41.

DÉLIBÉRATION 09.2021.118 (2021.DAE.20) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - EXONÉRATION DES REDEVANCES PENDANT LA PÉRIODE DE FERMETURE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - AVENANTS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.119 (2021.DAE.162) MESURES EN SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE DUS PAR LES COMMERÇANTS NON ALIMENTAIRES

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que l'exonération des redevances pendant la période de fermeture est liée à l'épidémie de Covid-19. Il s'agit d'avenants.

La Ville de Paris compte actuellement 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur les arrondissements. Dans le 9^e, il s'agit du marché découvert d'Anvers, dont le délégataire est le groupe BENSIDOUN et on compte sept volants, c'est-à-dire des commerçants hors alimentaire sur les 25 commerçants, le marché d'Anvers étant essentiellement alimentaire.

La présente délibération vise à valider l'avenant de la convention de délégation de service public relative à la gestion du secteur A des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiés à la société BENSIDOUN. Conformément au principe de délégation de service public, le gestionnaire verse annuellement une redevance en contrepartie des avantages qu'il tire de l'activité qu'il exerce sur le domaine public de la Ville de Paris. Cependant, lorsque le délégataire se trouve face à une difficulté matérielle imprévisible l'empêchant de jouir de ses avantages et d'exercer son activité, ce qui est le cas de l'épidémie que l'on vient de vivre, la redevance ne peut être due.

Ainsi, au titre de l'année 2020, une exonération de la redevance et de la contribution au traitement des déchets est proposée au titre de la période de fermeture des marchés, soit du 24 mars au 10 mai inclus.

Bien entendu, l'exécutif soutient cette délibération. M. Jean-Baptiste GARDES en profite pour souligner une fois encore la résilience des commerçants du marché d'Anvers mais également de tout l'arrondissement, qui sont des commerçants de proximité, l'âme des quartiers, et qui ont dû faire face à cette épidémie, non seulement en tant que citoyens, mais aussi dans leur activité professionnelle.

Ils ont fait tous les efforts qu'on leur demandait pour continuer à renouveler leur activité, à innover et à traverser cette crise, à continuer à proposer les produits au quotidien et qui font encore une fois l'âme des quartiers. Les élus seront toujours à leurs côtés.

Dans le cadre de cette délibération pour le marché d'Anvers, mais aussi dans leur activité professionnelle, il propose de voter pour.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.20.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.162.

DÉLIBÉRATION 09.2021.120 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS À UN LOGEMENT SOCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, le 21 juillet 2020, le conseil municipal avait adopté une modification du règlement de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux et, par la même occasion, avait désigné les représentants du conseil municipal auprès de cette instance.

Parmi ces personnes figurait Alexis GOVCIYAN qu'il veut remercier pour l'aide bienveillante qu'il lui a accordée et pour son savoir de cette fonction. Malheureusement Alexis GOVCIYAN a informé au mois d'août qu'il souhaitait arrêter ce travail parce qu'entre temps, il est devenu président de la 8^e commission environnement, climat et biodiversité et propreté. Les élus sont assez attachés à ces sujets pour comprendre que cela demande beaucoup d'intérêt et beaucoup de travail. Maintenant qu'il souhaite arrêter sa participation à cette commission, il convient de proposer une nouvelle personne pour remplacer Alexis GOVCIYAN.

M. Jean-Pierre PLAGNARD propose Mme Lorraine GAY pour compléter l'équipe formée avec Mme Virginie MERGOIL et avec Mme Frédérique DUTREUIL.

Madame la Maire observe que c'est un rééquilibrage du rôle de chacun au sein de l'exécutif du 9^e. Alexis GOVCIYAN passe le flambeau à Lorraine GAY qui a assisté lors de la première mandature à toutes les commissions et qui saura pleinement défendre ces dossiers.

Est désignée à l'unanimité à la commission de désignation des candidats à un logement social : Désignée de la majorité : Mme Lorraine GAY.

DÉLIBÉRATION 09.2021.121 (2021.DLH.126-1) - RÉALISATION AU 41-43 RUE DES MARTYRS (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT SOCIAL (1 PLA-I) PAR SNL-PROLOGUES - SUBVENTION (6 090 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.122 (2021.DLH.126-2) - RÉALISATION AU 41-43 RUE DES MARTYRS (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT SOCIAL (1 PLA-I) PAR SNL-PROLOGUES - GARANTIE DU PRÊT PLA-I GARANTI PAR LA VILLE (1 000 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que ce sujet intéresse la société SNL-Prologues, une société nouvelle pour le logement, dont on avait tout à l'heure une représentante éminente, Mme Hélène d'AUDIFFRET, membre de cette association.

Il rappelle que c'est une association active de façon très large et notamment dans le 9^e arrondissement avec une vingtaine de logements en gestion. La gestion par SNL-Prologues est une gestion originale parce qu'ils ont des logements souvent pour des durées limitées. C'est le cas ici, cela fera 15 ans. Leur objet est de remettre dans un logement des personnes qui avaient perdu l'habitude d'y être, c'est-à-dire de relocaliser des personnes. Ces localisations se font sur des périodes de deux à trois ans pour pouvoir permettre d'accéder ensuite à un logement social plus classique, un logement familial.

Pour la partie qui intéresse l'arrondissement, malheureusement, c'est le plus petit des logements qui rentre dans cette délibération puisqu'il s'agit d'une chambre de service d'une surface utile de 13 m² située au 41-43 rue des Martyrs. Ce sera un logement en PLA-I pour pouvoir loger une personne avec des revenus modestes. Ce sera une personne seule.

L'objet de la délibération, c'est la partie financement par la Mairie de Paris de cette réhabilitation, de ce bail à réhabilitation. Il s'agit d'une rénovation complète du bâtiment, une belle réhabilitation avec des parquets en chêne massif.

Le projet a aussi une composante énergétique parce qu'il doit atteindre un gain énergétique d'environ 30 % à l'issue des travaux qui doivent démarrer en mai 2022 et s'achever en août 2022. Le coût global de l'opération est estimé à 62 452 €. La subvention va être notamment liée à l'État, subvention principale de 10 805 €, la Ville de Paris à 6 090 €, et c'est l'objet même de la délibération pour la partie qui concerne le 9^e arrondissement, la Région Île-de-France à 13 371 € et l'association Abbé Pierre 2 973 €.

Cette association sera libre de choisir la personne de son choix, mais on pourra toujours suggérer des habitants en difficulté.

M. Pierre MAURIN voudrait savoir qui est le propriétaire actuel de ce logement de 13 m².

M. Jean-Pierre PLAGNARD pourra répondre mais c'est un contrat très original appelé « bail et réhabilitation ».

M. Pierre MAURIN s'est interrogé quand il a lu cette délibération : pourquoi n'avait-on pas aidé puisque la Mairie de Paris et l'ANAH peuvent aider un propriétaire qui n'a parfois pas les moyens de rénover son appartement, apparemment à hauteur de 80 %, jusqu'à 25 000 € s'il y a des économies d'énergie.

Le vrai sujet est : qui est propriétaire de cet appartement ? Il espère que si la personne qui vend n'a plus les moyens, elle pourra rester dans cet appartement. Il se demande si la personne qui vend n'allait pas être délogée après.

M. Jean-Pierre PLAGNARD répond qu'il n'y a pas de logique de délogement parce que c'est plutôt une action de bienfaisance de quelqu'un qui a un logement de 13 m² et qui décide presque de le donner pendant 15 ans à cette association sachant qu'au bout de 15 ans, l'essentiel des travaux sera sans doute à refaire, l'amortissement aura fait son œuvre.

Mme Frédérique DUTREUIL précise que, dans certaines conventions, il y a même une condition de pouvoir acquérir le bien en fin de bail, en fin de contrat. Elle ne sait pas si c'est prévu dans ce cas, mais, dans le cadre des conventions ANAH, le propriétaire est tenu en revanche à des obligations, notamment de louer le bien. Au niveau de la convention ANAH, Mme Frédérique DUTREUIL ne sait pas si un 13 m² remplirait les conditions. Ce sont souvent des propriétaires dont le bien est laissé un peu en désert. La rénovation est la contrepartie de la mise à disposition, voire gratuitement, du bien et avec souvent une possibilité d'acquérir le bien en fin de dispositif dans certains cas.

M. Pierre MAURIN observe que ce point est relativement important justement puisqu'on est dans le cadre d'un logement social. Il se dit prêt à voter cette délibération même s'il n'est pas en phase avec la politique de logement social de la Ville de Paris. Mais dans ce cadre bien précis, c'est une action de bienfaisance.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DLH.126.

Madame la Maire annonce le dernier point à l'ordre du jour avant l'examen des vœux avec la DLH.184 concernant la réalisation cité Bergère d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux qui est l'aboutissement d'un long travail et d'une longue pression.

DÉLIBÉRATION 09.2021.123 (2021.DLH.184) - RÉALISATION 1, 1 TER ET 2 CITÉ BERGÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 41 LOGEMENTS SOCIAUX PAR HSF - SUBVENTION (259 900 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que l'on est dans le cadre de l'Habitat social français, une des filiales de la RIVP qu'on connaît très bien dans le 9^e arrondissement puisque la RIVP et ses deux filiales sont les principaux bailleurs sociaux du 9^e arrondissement.

Pour mémoire, on compte 917 logements gérés par la RIVP dans 37 adresses, soit en direct soit avec ces deux filiales. Ils gèrent effectivement, depuis 1975, 4 806 logements.

On est dans le cadre du plan climat air, énergie de la Ville de Paris, sur la rénovation thermique de 41 logements sociaux. Il y a à la fois du PLI, du PLUS et du PLA-I, 26 PLA-I dits PLUS et 5 PLA-I situés au 1, 1 ter et 2 cité Bergère.

L'objectif du projet est d'atteindre un gain énergétique de 38 %. L'opération doit permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'un montant de 520 € en moyenne par an et par logement.

Ce sont des travaux assez larges qui vont même au-delà du sujet de l'énergie parce qu'il y a une mise en sécurité électrique des logements, l'amélioration du contrôle d'accès au logement avec installation de visiophone, la rénovation des parties communes (sol, plafond), l'amélioration des sécurités incendie et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le coût total des travaux est de 2 581 459 €, soit 62 962 € par logement. Il est intéressant de noter que c'est quasiment le même montant que la délibération précédente, à part le logement.

Pour financer ces travaux, la Ville de Paris a décidé d'accorder une subvention de 259 000 € au bailleur social. Les travaux doivent débuter en 2025 et s'achever en 2026. La date est lointaine parce qu'avant, il va falloir trouver la maîtrise d'ouvrage et passer les contrats.

Ce sont des logements très anciens qui datent de 1850. C'est avant Haussmann, c'était encore à l'époque du préfet Rambuteau. On ne sait pas si les travaux vont se faire en occupé ou en non occupé. Ce sujet est un sujet sensible qui fait qu'on a assez peu de logements à proposer parce qu'on a un phénomène de rotation à chaque rénovation.

On peut se féliciter du fait qu'il va y avoir un travail sur les contrôles d'accès au logement. Les mauvais contrôles d'accès au logement sont souvent des sources de nuisances qui impactent tous les locataires.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DLH.184.

VŒU 09.2021.124 - VŒU PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA, ÉLU PARIS EN COMMUN, AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À HERSH FENSTER.

M. Arnaud NGATCHA se déclare content de pouvoir présenter ce vœu en ces temps troublés où on en est à se demander et à s'interroger de savoir si le régime de Vichy n'a pas aidé les juifs. On est entrés dans une période où la monstruosité succède à d'autres monstruosité.

Aujourd'hui, il s'agit de rendre hommage à un monde disparu, une langue qui n'existe plus et à une culture qui rassemblait avant la Seconde Guerre mondiale plus de 11 millions de personnes.

Le yiddish était parlé par les deux tiers des Juifs du monde à la veille de la Seconde Guerre mondiale, langue de tradition orale qui s'est transmise en dehors du monde sacré, loin de la langue du livre comme l'hébreu. Le yiddish a longtemps été la langue parlée par les femmes à la maison pour leurs enfants.

Au début du XX^e siècle, en arrivant en France avec des militants du Bund, le yiddish s'est laïcisé. Il est à l'origine de nombreuses organisations d'éducation populaire inspiré par l'esprit pionnier et utopique d'un socialisme international.

Hersh FENSTER s'inscrit dans cette mouvance engagée, laïque et républicaine. Il était humaniste. Il est né en 1882 en Pologne, d'une famille juive traditionnelle. Il incarne ces militants qui multiplièrent, dans la première moitié du XX^e siècle, associations et actions visant au développement d'une culture juive moderne, laïque et fondée sur la reconnaissance de la langue yiddish. Il fut socialiste libertaire et antimilitariste. FENSTER rejoint en 1918 un groupe d'autodéfense juive en réaction au pogrom de Lwów. En arrivant à Paris en 1925, il assiste l'écrivain Shalom ASCH et collabore à de nombreux titres de presse yiddish, lus par une importante communauté immigrée.

Le journaliste est ainsi l'un de ceux qui a la connaissance la plus complète des communautés juives de la région parisienne, dont celle des artistes à Montparnasse. À la fin des années 30, la détresse des réfugiés juifs l'amène à ouvrir au numéro 41 de la rue Richer dans notre arrondissement Dos yidishe vinkl, un « foyer amical », à la fois cantine, salle de conférences, de concerts et de célébrations, fréquenté par de nombreux artistes d'Europe centrale et orientale. Il contribua ainsi profondément à la vie culturelle du 9^e arrondissement et à son rayonnement. Un lieu atypique, hybride et avant-gardiste, un refuge artistique et social, non communautaire destiné à une communauté en quête d'une nouvelle vie.

Interné par la police de Vichy en 41, FENSTER parvient à passer en Suisse depuis Saint-Gervais. Quand il revient à Paris deux ans plus tard, il ne reste rien de ce monde de peintres et de sculpteurs. Il s'engage alors dans l'écriture d'un livre pour sauver ce qui peut l'être de ces disparus.

Dès 1945, Hersh FENSTER rassemble pendant cinq ans témoignages et photographies sur ces artistes, certains connus comme Chaïm SOUTINE et Otto FREUNDLICH, d'autres moins connus comme Etienne FARKAS et Jacob MACZNIK. Tout ça appartient à l'ultime moment de ce que le critique André WARNOD nomma en 1925 l'École de Paris.

C'est donc en 1951 que paraît en yiddish à Paris l'ouvrage d'Hersh Fenster, « Nos artistes martyrs ». Il est préfacé par CHAGALL. Le livre rend aussi hommage à 84 artistes qui ont vécu en France, victime de la Shoah sur lesquels FENSTER rassemble des informations dont il dispose parfois de façon très lacunaire.

Aujourd'hui, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme rend hommage à FENSTER, auteur de cette œuvre majeure, tout à la fois mémorial et livre d'art. Il se classe dans la catégorie des livres de souvenirs d'après-guerre pour témoigner de l'anéantissement du Yiddishland. À sa manière, FENSTER sauva ainsi de l'oubli de shtetl des artistes de Montparnasse. L'exposition qui se tient jusqu'au 10 octobre 2021, rue du Temple à Paris, illustre la personnalité de FENSTER à travers ces artistes et permet de découvrir des œuvres de David BRAININ, Étienne FARKAS ou encore Alexandre FASINI.

Devenu incontournable et iconoclaste, Hersh FENSTER contribua jusqu'à sa mort à Paris en 1964 au rayonnement de la culture yiddish en France et au-delà des frontières.

M. Arnaud NGATCHA précise qu'il tient à dire que ce vœu a été fait en accord avec sa collègue et amie, Laurence PATRICE qui est adjointe à la Mémoire de la Maire de Paris, également avec Mme Pascale SAMUEL qui est la conservatrice de la collection d'art moderne et contemporain du musée d'art et d'histoire du Judaïsme et il exprime une pensée pour Camille BRAMI qui est à l'origine de cette idée.

M. Alexis GOVCIYAN remercie M. Arnaud NGATCHA pour ce vœu qui à la fois rappelle l'importance de la mémoire, de la tradition et aussi de la communauté juive qui a été tant présente à Paris, surtout à partir de la fin du XIX^e siècle du temps de cette immigration.

Lorsque les Juifs immigraient, venant de plusieurs pays de l'Est notamment, mais aussi de l'empire Ottoman, ils arrivaient dans le Marais, du côté de la Butte Montmartre, à la Villette et aussi et surtout rue Richer, parce que ça commence dans le quartier de la rue Richer lorsqu'il s'agit du 9^e arrondissement. Lorsque ces populations arrivent, non seulement elles travaillent, elles s'intègrent dans la République, mais elles trouvent aussi leur place et elles bénéficient donc d'une ascension sociale. Ainsi, elles vont être partout à Paris et ailleurs, comme il est de règle pour tout le monde effectivement, par rapport aux interrogations de certains. Cela ferait plutôt pleurer lorsqu'on entend de pareils propos.

M. Hersh FENSTER a organisé ce lieu au 41 rue Richer, mais pour peu de temps, pour trois ans. Lorsqu'il y a des réfugiés, lorsqu'il faut les aider, ce centre est ouvert en 1937 et il doit s'arrêter en 1940 pour les raisons que l'on sait.

Ensuite, il va poursuivre son chemin et organiser cette transmission de la culture yiddish et aussi de la culture juive. C'est pour ça que M. Alexis GOVCIYAN pense que la proposition de vœu, et celle de Laurence PATRICE, est tout à fait bienvenue à la fois pour honorer la mémoire de cet homme et de ce lieu qui n'existe plus parce que dans ce bâtiment se trouvent des entreprises comme Naturalia et un caviste. Sur la porte, il faudrait apposer une plaque dans le sens de ce qui est proposé. Il faut voir avec la copropriété, organiser la manière dont les choses vont se passer, mais sous réserve de ces procédures, de ces formalités, les élus travailleront de concert avec Madame la Maire pour faire en sorte que cette idée aboutisse.

Mme Frédérique DUTREUIL a procédé à des recherches et a pris la mesure de ce qu'étaient le yiddish et le Yiddishland que l'on considérait d'un point de vue territorial, mais pas réellement. Ce sont effectivement les Juifs ashkénazes qui ont été longtemps chassés de France au XIV^e siècle et qui se sont installés en Europe centrale et en Europe orientale.

Elle retient de cet homme, qu'elle estime extraordinaire, ce qu'il laisse, la mémoire. Il retrace la vie de gens, des peintres ashkénazes pour la majorité qui, pour certains n'ont laissé aucune œuvre. Il fait, comme il le dit, un musée de papiers, mais ce n'est pas l'objectif. Il faut lui rendre hommage dans un contexte de barbarie, peu importe que ces personnes n'aient pas la nationalité française. On distingue un Français, quelqu'un de confession juive avec la nationalité française de quelqu'un qui n'est pas de nationalité française. Lui a été interné parce qu'il n'avait pas la nationalité française, il est apatride.

Il est vrai que, dans un contexte si particulier, cet homme, au retour en 1945, habite de nouveau dans le 14^e, rue Ledion, mais va également rouvrir un foyer rue Richer.

Son livre est terrible. Ce sont 84 artistes déportés par la Gestapo ou par le régime de Vichy. On sait l'apport culturel et intellectuel de cette communauté. On sait que la Pologne qui comptait un peu plus de 3 millions d'ashkénazes, n'en compte que 300 000 à la fin. En France, ce sont 26 % des Juifs qui sont assassinés.

Mme Frédérique DUTREUIL, pour ce travail de mémoire, pour cette culture, soutient ce vœu. Elle en profite pour dire qu'elle souhaiterait également être invitée à la cérémonie. Elle regrette que, lorsqu'on propose des vœux pour commémorer, les élus d'opposition ne sont pas conviés à ces cérémonies.

Madame la Maire va regarder pourquoi elle ne reçoit pas les invitations qui partent de la Ville de Paris et du Protocole.

M. Guillaume COT note un amendement à faire au vœu concernant une correction sur le prénom de Hersh FENSTER qui est orthographié avec un « c ».

Par ailleurs, il veut souligner la signification politique d'un tel vœu, dans la mesure où FENSTER était un socialiste libertaire, c'est-à-dire un anarchiste de la plus grande tradition de l'anarchisme juif d'Europe de l'est. Il s'inscrivait dans ce grand courant de pensée mondiale qui considère que la propriété privée et l'État sont des outils de violence de classe et que l'abolition de l'une et de l'autre doit permettre l'avènement d'une humanité meilleure ou du moins de moins d'oppression. Son engagement humaniste était indissociable de sa pensée anarchiste.

M. Guillaume COT remercie son collègue d'avoir présenté ce vœu qui, au fond, rend hommage à l'anarchisme dans une période où l'on accuse un peu trop souvent la gauche, et ce qu'on appelle parfois un peu vite l'extrême gauche, d'être en dehors de la République. Un discours qu'on entend évidemment particulièrement pendant les campagnes politiques. Une figure comme celle-là rappelle que les anarchistes sont des humanistes, beaucoup plus que les gens d'extrême droite comme Eric ZEMMOUR, dont il s'étonne parfois de voir que des personnalités comme Christian JACOB essaient d'expliquer qu'Eric ZEMMOUR n'est pas d'extrême droite.

Madame la Maire s'étonne que, même au conseil d'arrondissement, on doive parler de ce personnage.

Madame la Maire propose de rester sur le sujet et sur le travail de mémoire.

M. Arnaud NGATCHA a noté la faute d'orthographe et veut dire que, peu importe les oppositions politiques, ce qui réunit les élus de ce conseil et Madame la Maire avec sa majorité, ce sont les valeurs. Il tient à la remercier parce qu'il sait qu'en votant ce vœu, on partage des valeurs communes. Donc, on peut être opposant politiquement et partager des valeurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Hersh Fenster (1882-1964) contribua au rayonnement de la culture yiddish en France et au-delà de ses frontières, en tant qu'écrivain et journaliste. L'ouvrage de Fenster, écrit en yiddish, préfacé par Chagall et publié à compte d'auteur a ainsi rendu tangible un monde aujourd'hui disparu : le Yiddishland, si bien qu'à sa manière, Fenster a sauvé de l'oubli le « shtetl des artistes de Montparnasse » ;

Considérant que Hersh Fenster était un humaniste du monde yiddish, né en 1882 à Baranów en Galicie dans une famille juive traditionnelle. Il incarne le parfait représentant des « kultur-tuers », ces militants qui multiplièrent, dans la première moitié du XX^e siècle, associations et actions visant au développement d'une culture juive moderne, fondée sur la reconnaissance de la langue yiddish. Socialiste libertaire, antimilitariste et - déjà - végétarien, Fenster rejoint en 1918 un groupe d'autodéfense juive en réaction au pogrom de Lwów. En arrivant à Paris en 1925, il assiste l'écrivain Shalom Asch et collabore à de nombreux titres de la presse yiddish, lus par une importante communauté immigrée ;

Considérant, qu'à la fin des années 1930, la détresse des réfugiés juifs l'amène à ouvrir au numéro 41 de la rue Richer à Paris Dos yidishe vinkl, un « foyer amical », à la fois cantine, salle de conférences, de concerts et de célébrations, fréquentés par de nombreux artistes d'Europe centrale et orientale, et contribua ainsi profondément à la vie culturelle du 9^e arrondissement et à son rayonnement ;

Considérant que le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ) de Paris lui rend actuellement hommage à travers une exposition inédite jusqu'au 10 octobre 2021 « Hersh Fenster et le shtetl perdu de Montparnasse », exposition qui illustre sa personnalité à travers ses archives et permet de découvrir les œuvres de quelques-uns des artistes évoqués dans l'ouvrage : David Brainin, Étienne Farkas, Alexandre Fasini, Jules Gordon, Jacques Gotko, Samuel Granovsky, Jane Lévy, Jacob Macznik, Sigismond Sigur Wittmann, Marcel Slodki, Abraham Weinbaum et Zber ;

Arnaud Ngatcha, élu Paris en Commun, au Conseil d'arrondissement du 9^e émet le vœu :

- **que soit apposée une plaque au 41 rue Richer en mémoire à Hersch Fenster fondateur du foyer amical « Dos yidishe vinkl » ;**
- **qu'une communication soit envisagée pour accompagner l'inauguration de cette plaque et de ce primo-lieu du Yiddishland à Paris 9^e en partenariat avec le MAHJ et le Centre MEDEM Arbeter Ring à Paris 10^e.**

Madame la Maire poursuit avec un vœu à la Maire de Paris sur un sujet qui préoccupe les élus depuis trois ans d'ailleurs et qui concerne le chantier abandonné et inactif situé 19 et 20 rue de Navarin. On a déjà eu l'occasion de parler de ce désaccord sur ce projet.

M. Sébastien DULERMO fait un rappel et un historique du sujet qui date de plusieurs mois, voire plusieurs années, 2019, officiellement, avec un avis négatif de la part de l'exécutif sur le projet en cours. En amont, il y a d'abord un projet de réhabilitation des locaux de 10 000 m² rue de Navarin, de la société Orange, avec un souhait de la part de l'exécutif d'en faire un véritable lieu de vie inséré dans le quartier avec des équipements publics, une volonté d'avoir une préemption des locaux pour avoir totalement la main sur cette parcelle, dans un quartier très dense, avec une envie de donner de la respiration. Il passe les nombreuses heures passées sur ce dossier avec la Ville de Paris qui a toujours refusé d'aller dans le sens des élus de préempter la parcelle et d'en faire un véritable projet pour un arrondissement qui a peu d'espaces verts et peu d'opportunités foncières, pour arriver à créer des espaces de respiration dont il a tant besoin.

Ce projet a débuté contre l'avis de l'exécutif. Depuis plusieurs mois, alors qu'il est censé avoir une activité journalière, il y a une emprise sur voirie qui est inoccupée, un chantier lui aussi inoccupé avec une société qui est partie pour défaut de paiement par le maître d'ouvrage. Voilà plusieurs mois que les riverains subissent des nuisances sur l'espace public puisqu'il n'y a plus de travaux, avec un bâtiment sur lequel ils ont vue, où il n'y a plus de fenêtre, où il n'y a plus rien sauf une activité de temps en temps, mais ça c'était il y a quelques mois.

Les élus demandent à la Maire de Paris de démonter cette emprise au 18-20 rue de Navarin, qu'elle enclenche une procédure administrative à l'encontre de cette société, et ensuite qu'elle se rapproche des élus, des riverains et de tous les usagers du quartier pour essayer de trouver une deuxième vie à ce projet et d'en faire quelque chose qui soit inséré au quartier.

Pour l'anecdote, M. Sébastien DULERMO fait état d'un appel téléphonique de M. FABIUS, cinq minutes avant le début de ce conseil d'arrondissement, pour l'informer que les travaux reprenaient. Il a reçu de plus un texto de son interlocuteur lui demandant de le rappeler et souhaitant réaliser une réunion publique. Ce sont des façons de faire très cavalières.

M. Arnaud NGATCHA veut donner les raisons pour lesquelles il ne va voter pas pour et va se faire l'avocat de son collègue, M. Jacques BAUDRIER, en charge du dossier.

Premièrement, l'opérateur en question lui a dit qu'il y a reprise des travaux. L'occupation du domaine public était valable jusqu'au 30/09/21. Il a fait une demande de prolongement à la DVD jusqu'au 30/08/2022. Il lui a été demandé de rappeler la nécessité de bien communiquer avec les riverains et avec la Mairie du 9^e puisque visiblement, il y avait des manquements.

Deuxièmement, concernant l'emprise, des demandes de réduction de l'emprise de chantier ont été faites afin de libérer de la place sur l'espace public et de voir s'ils peuvent plutôt rabattre l'emprise à l'intérieur du bâtiment afin de la libérer au plus tôt que la période du 30/08/22.

Madame la Maire remercie M. NGATCHA pour ces éléments. Elle a réécrit à Emmanuel GRÉGOIRE durant l'été et il a transmis le dossier à Jacques BAUDRIER. Ce dossier n'est pas pris du tout au sérieux de la part des opérateurs en question. Le fait que l'exécutif dépose publiquement un vœu sur ce sujet le fait avancer un peu. Madame la Maire ne croit pas une seconde que l'emprise pourrait changer et ne plus être sur l'espace public, mais à l'intérieur.

M. Sébastien DULERMO regrette qu'à chaque fois que les élus ont essayé de prendre position et de faire avancer les choses, il y a eu un effort de l'opérateur de se rapprocher de la Mairie de Paris pour demander une nouvelle fois une extension d'emprise ou une prolongation. Il est curieux qu'à chaque fois, il faut que ce soit les élus qui prennent les devants pour lui faire prendre conscience que les travaux n'avancent pas, et de constater que, dans ce cas, une équipe est sur le terrain deux jours après.

Il est quand même assez curieux que la Ville de Paris tolère un tel agissement alors que ce sont les riverains qui en sont victimes.

M. Sébastien DULERMO s'étonne que M. NGATCHA ne veuille pas voter ce vœu parce qu'il a eu des éléments de l'opérateur, mais il est ce soir le porte-parole de la Ville de Paris. Cela fait des mois que ça dure et c'est un sujet très important pour la vie du quartier, c'est à prendre au sérieux.

M. Sébastien DULERMO informe du maintien du vœu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour, 1 voix contre (M. Arnaud NGATCHA) et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant l'avis défavorable de la Mairie du 9^e arrondissement en date du 6 juin 2019 sur la demande de permis de construire (PC 075 109 19 V0008) de la société « Pierre Rénovation Tradition », qui s'est porté acquéreur des anciens locaux d'Orange, situé 18-20 rue de Navarin (75009), pour y réaliser une opération immobilière de logements, en partenariat avec la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) mais sans consulter préalablement la mairie d'arrondissement ;

Considérant l'absence de prise en compte paysagère et architecturale du projet, relativement au bâti et à la physionomie générale de la rue de Navarin ;

Considérant malgré cela l'avis favorable de la Ville de Paris sur ce permis de construire, délivré le 8 août 2019 ;

Considérant que la société « Pierre Rénovation Tradition » n'a jamais souhaité engagé la moindre concertation locale avec les riverains et la Mairie du 9^e arrondissement à propos de ce projet architectural ;

Considérant qu'après plus d'un an de travaux préalables de curage et de désamiantage, qui ont causé de nombreuses nuisances sonores et de sécurité pour les riverains, le chantier du 18-20 rue de Navarin est depuis plus d'un an à l'abandon pour défaut de paiement du maître d'ouvrage ;

Considérant, de surcroît, que plus de deux ans après l'obtention de ce permis de construire, les travaux soumis à autorisation n'ont pas débuté et que la Déclaration d'ouverture de chantier (DOC) n'a pas été déposée ;

Considérant qu'après plusieurs réunions organisées au sujet de ce chantier par la Mairie du 9^e arrondissement, ni la Direction de l'urbanisme (DU) de la Ville de Paris, ni la RIVP n'ont de nouvelles du représentant de la société « Pierre Rénovation Tradition » ;

Considérant qu'il apparaît dans ce contexte plus que probable que les travaux autorisés par le PC 075 109 19 V0008 ne reprendront jamais au 18-20 rue de Navarin ;

Considérant que ce chantier sans activité, n'étant plus entretenu ni occupé, génère d'importants risques en termes de sécurité, de salubrité et d'hygiène publiques et représente une source d'inquiétude pour la tranquillité des habitants du 9^e arrondissement ;

Considérant que par courrier reçu le 7 septembre 2021, Monsieur Jacques Baudrier, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, a saisi Monsieur Eric Sitruk, représentant de la société « Pierre Rénovation Tradition » ;

Considérant que dans ce courrier, il a été rappelé au maître d'ouvrage que, conformément à l'article 6.6 du règlement de voirie de la Ville de Paris « l'intervenant qui est amené à interrompre ses travaux pour une durée supérieure à trois jours doit en aviser la Ville de Paris, en précisant le motif et la durée prévisible d'interruption » ;

Considérant par ailleurs que les chantiers abandonnés et inactifs peuvent également faire l'objet d'une sanction administrative en application de l'article L.541-3 du Code de l'environnement, la sanction pouvant aller jusqu'à 15 000 euros ;

Considérant enfin qu'à la suite de ce courrier, aucune communication n'a été faite auprès de la Mairie du 9^e arrondissement, ni aucune reprise de chantier constatée ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***demande à la société « Pierre Rénovation Tradition » de libérer l'espace public de l'emprise inactive de chantier située 18-20 rue de Navarin ;***
- ***enclenche une procédure de sanction administrative à l'encontre de cette société ;***
- ***se rapproche de la Mairie du 9^e arrondissement pour que des solutions soient étudiées pour relancer un projet architectural utile à la collectivité parisienne à cette adresse.***

Madame la Maire annonce que la discussion sera poursuivie publiquement au Conseil de Paris.

VŒU 09.2021.126 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'APPLICATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES ÉTALAGES PARISIENS.

M. Jean-Baptiste GARDES juge que, à cette heure avancée du conseil, mettre le sujet des terrasses sur la table est assez audacieux. Il promet d'être assez rapide et assez clair, en tout cas plus clair que le règlement et la gestion des terrasses l'est par la mairie centrale.

Il note trois éléments de contexte. Le 9^e arrondissement est le deuxième arrondissement après le 11^e en nombre de demandes de terrasses. Comme aime à le rappeler Madame la Maire, l'arrondissement vit 24h/24, 7j/7. Malgré une taille moins importante que d'autres arrondissements, on a un nombre de terrasses le deuxième le plus élevé de Paris. Les élus ont, notamment le 21 septembre 2020 déjà, émis, dans ce conseil et au Conseil de Paris, un vœu pour que la gestion des terrasses soit harmonisée de façon à ce qu'elles s'insèrent correctement dans l'espace public et surtout de façon sereine.

Or, après une consultation, on va dire, accélérée, la Mairie de Paris a mis en place un nouveau règlement des étalages et des terrasses le 1^{er} juillet qui, pour résumer les principales évolutions, entérinait que les terrasses estivales ne pouvaient plus être installées sur les places de livraison ni sur les places de deux-roues et qu'on passait d'un statut déclaratif à une demande d'autorisation d'installer les terrasses avec un avis, notamment, de la mairie d'arrondissement.

Il faut le dire, ces terrasses étaient au départ une bonne idée et les élus sont favorables, on l'a rappelé tout à l'heure, à toutes les actions qui permettent de soutenir les commerçants et qui ont permis de les soutenir pendant toute la crise sanitaire. Mais, comme souvent avec la Mairie de Paris, il s'avère qu'une bonne idée ou une bonne intention se transforme en cauchemar par une gestion approximative et des errements qui amènent à des situations qui sont aujourd'hui complètement absurdes, qui amènent une forme de chaos sur l'espace public et un manque de lisibilité pour les riverains et pour les commerçants que l'on constate chaque jour.

À quoi sert-il de se fixer des règles si c'est pour les enfreindre ? Quel niveau de confusion à la mairie centrale peut-il régner pour ne pas respecter les règles et ne pas demander de respecter les règles qu'on a soi-même fixées collectivement ? C'est assez surprenant.

Sans dérouler l'ensemble des considérants de ce vœu, M. Jean-Baptiste GARDES donne quelques éléments très concrets qui amènent à la conclusion. Il n'y a plus de possibilité de stationner pour les livraisons notamment dans certaines rues de l'arrondissement, rue Henri Monier par exemple, rue Godot de Mauroy en est un autre. Il y a de nombreux exemples ces derniers jours sur ces sujets, y compris de difficulté d'accès également par les secours. Pourtant, une demande aujourd'hui de terrasse estivale fait que le commerçant ne peut pas être verbalisée tant qu'il n'a pas eu de réponse de l'administration.

Or, le processus de validation de ces demandes a été extrêmement rallongé par rapport à ce qui a été promis au départ avec un outil informatique. Non seulement il a été rallongé, mais il est extrêmement flou. Aujourd'hui, un commerçant peut demander à avoir une terrasse estivale sur une place de livraison en demandant à ce que cette place de livraison soit déplacée. Comment peut-on accorder de déplacer une place de livraison à un commerçant dans une rue et pas à son voisin ? Or, si on accepte tous les déplacements de place de livraison, dans certaines rues il n'y a plus de place de livraison du tout.

C'est une situation inextricable et c'est pour ça que le règlement des étalages et des terrasses avait été orienté dans ce sens-là et que la décision avait été prise d'interdire les terrasses estivales sur les places de livraison.

On est ensuite dans une gestion des contrôles et des sanctions, pour les commerçants qui ne respecteraient pas ce règlement, nulle depuis ces derniers mois. Pendant l'été, une dérogation a été décidée par la Mairie de Paris puis prolongée jusqu'au 21 septembre. Cette semaine, Emmanuel GRÉGOIRE, à qui nous avons montré concrètement sur le terrain le problème des terrasses, a pourtant dit que le démontage était prévu pour le 30 octobre et que l'avis de la mairie d'arrondissement était fondamental et devait être central dans cette affaire.

Ce n'est pas ce qui se passe depuis ces derniers mois et la DPSP, Emmanuel GRÉGOIRE nous l'a dit très clairement cette semaine, n'avait pas de consigne de faire respecter le règlement des étalages et des terrasses ces derniers mois. Il a fallu par exemple six mois pour enlever une terrasse qui gênait des travaux de mise en zone 30.

Pour conclure, ce sont les riverains mais aussi les commerçants qui sont pénalisés par cette situation absurde. Les commerçants demandent un cadre clair qu'évidemment ils appliqueront comme ils savent le faire et comme ils le font depuis un an. Cette situation ne bénéficie ni aux commerçants et ni aux riverains qui sont nombreux à s'organiser en collectif pour porter leur signalement sur ces terrasses.

L'exécutif demande, par ce vœu, de faire appliquer sans délai le règlement des étalages et des terrasses parisiens tel qu'il a été rédigé dans sa version en vigueur au 1^{er} juillet, particulièrement l'interdiction d'exploiter les places de livraison comme terrasses saisonnières. Il demande à la Mairie de Paris et à ses services de mettre fin à l'élaboration de dispositifs de contournement d'un cadre légal que la Ville de Paris a elle-même posé et qui n'est pour l'heure pas appliqué.

M. Arnaud NGATCHA, à propos des déplacements de zones de livraison, demande s'ils se font uniquement après avis de la mairie d'arrondissement.

Madame la Maire ne veut pas verser dans le clientélisme. Un espace public doit être régulé, contrôlé, respecté et partagé par tous. On ne va pas commencer à dire : « Lui, il aura le droit de changer sa place de livraison contre une place rien que pour lui et qui finalement durera toute l'année et lui n'aura pas le droit ».

M. Arnaud NGATCHA demande si la règle est de le faire après avis de la mairie d'arrondissement.

Madame la Maire répond oui. Mais on n'a toujours pas les règles, c'est ça la difficulté.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute qu'on nous demande d'émettre un avis sur une règle qui a été édictée par le règlement des étalages et des terrasses. On pourrait émettre un avis favorable à un déplacement, alors que dans le règlement, il est écrit qu'il n'y a pas de place de terrasses sur les places de livraison.

Ensuite, comment arbitrer entre deux commerçants dans une même rue qui demanderaient ce déplacement ?

M. Arnaud NGATCHA demande si la mairie ne veut pas le faire parce qu'elle considère que ce n'est pas à elle de le faire.

Madame la Maire répond que ce n'est pas la question. Quand on donne une autorisation sur une terrasse ordinaire, c'est cadré et on donne notre avis et on l'assume. Mais il y a une réglementation à respecter, il y a des mesures précises. On sait qu'on peut donner une terrasse ou accorder le droit de terrasse s'il y a plus de 1m60 entre la terrasse et la chaussée. Avec les terrasses éphémères, c'est « à la tête du client », ce n'est pas possible et ce n'est pas gérable.

M. Arnaud NGATCHA constate que la mairie ne veut pas donner son avis parce que la façon dont ça a été établi ne lui convient pas, mais un avis est demandé à la mairie d'arrondissement. Normalement c'est à elle de le donner, c'est de sa responsabilité, elle a le droit de pouvoir le donner. Après, qu'elle n'ait pas envie de le faire parce que...

Madame la Maire répond qu'on est dans un état de droit. Pourquoi accepterait-elle de donner une terrasse ici, dans la rue Rossini, à quelqu'un, et, si juste en face il y a un café et que ça ne lui convient pas, on ne va pas la lui donner. En fait, sur quelle base légale fait-on cela ? C'est tout le débat qu'on a eu avec le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, sur le règlement des terrasses. Ensuite, il y a des dépassements de terrasse. Se pose la question du contrôle du dépassement de terrasse et de la verbalisation. Là, sur les terrasses estivales, on a besoin de savoir si un commerce prend toute la place, place Gustave Toudouze par exemple, ou est-ce que c'est une partie qui est considérée comme terrassée, et on a besoin des services pour ça. On ne peut vraiment pas le faire « à la tête du client », puisque là c'est la porte ouverte à des manœuvres qui ne seraient pas légales.

M. Pierre MAURIN votera en faveur de ce vœu, mais demande à Madame la Maire ce qu'elle a défini avec Emmanuel GRÉGOIRE suite à son rendez-vous. Quel sera le suivi ?

Madame la Maire a demandé au Premier adjoint de constater sur le terrain l'anarchie dans l'espace public. Elle rappelle qu'il y a 15 jours, son équipe se battait pour faire démonter une terrasse qui posait des nuisances sonores inexplicables et qui empêchait les travaux de mise en conformité de la zone 30. Des dispositifs avaient été mis en place pour que l'ensemble des services soient présents pour démonter cette terrasse.

Or, la DPSP a reçu un appel alors qu'on était tous présents pour le démontage de la terrasse, pour dire : « Non, ordre du cabinet d'un adjoint à la Maire de Paris, vous ne pouvez pas démonter cette terrasse ». Madame la Maire reconnaît s'être un peu énervée et M. GRÉGOIRE est donc venu la voir pour constater de lui-même la réalité de terrain. Le 9^e a les mêmes problématiques que Paris centre. Madame la Maire échange très régulièrement avec son collègue Ariel WEIL et avec François VAUGLIN qui ont les mêmes difficultés. Ce n'est pas un clivage droite - gauche, ce sont les trois arrondissements où il y a le plus de demandes et on veut un règlement adapté. Sinon, ce n'est pas gérable.

Madame la Maire dit qu'elle était présente avec un certain nombre de ses collaborateurs, avec M. Jean-Baptiste GARDES et avec le Premier adjoint qui a constaté la situation. Il a vu l'absurdité de certaines terrasses totalement délaissées qui n'avaient pas été enlevées par la DPE ni par la DPSP, par manque de directives claires et de consignes. Elle a cru comprendre que des annonces seraient faites de la part du Premier adjoint et espère que cette visite du 9^e arrondissement et celle auprès d'Ariel WEIL puissent l'aider à faire évoluer son avis sur la question.

Madame la Maire attend la semaine prochaine les déclarations qui seront faites en ce sens. Cela concerne tout le monde : les personnes handicapées, les personnes âgées. Quand on voit des rues entières qui sont finalement des terrasses géantes, ce n'est pas forcément très esthétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. Arnaud NGATCHA) le vœu suivant :

Considérant le 9^e arrondissement comme deuxième arrondissement parisien, après le 11^e, ayant enregistré le plus de demandes de terrasses saisonnières entre 2020 et 2021 ;

Considérant le vœu du Conseil du 9^e arrondissement du 21 septembre 2020 demandant la régulation et l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public ;

Considérant l'extension du dispositif de terrasses temporaires sur les trottoirs, places de stationnement et de livraison jusqu'au 30 juin 2021 ;

Considérant la publication du nouveau règlement des étalages et terrasses parisien (RET), le 1^{er} juillet 2021, définissant un certain nombre d'obligations et de restrictions liées à l'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public, particulièrement l'interdiction d'installation sur les places de livraison ;

Considérant les consignes données par la Ville de Paris à ses services, Direction de l'urbanisme et DPSP, leur demandant de faire preuve de tolérance en cet été 2021 ;

Considérant la mise en place annoncée de la tarification des terrasses estivales prévues en cette rentrée 2021 qui devaient s'accompagner de la sanctuarisation des places de livraisons ;

Considérant en cette rentrée 2021 le report annoncé de la sanctuarisation des places de livraison ;

Considérant l'annonce de la Direction de l'urbanisme d'un nouveau dispositif Eudonet permettant aux hôteliers, cafetiers, restaurateurs de demander le déplacement à leurs frais des places de livraisons au droit de leurs établissements pour les remplacer ;

Considérant l'autorisation tacite accordée à ces établissements d'occuper ces places de livraisons en attendant l'instruction de leurs dossiers qui pourra prendre encore plusieurs mois ;

Considérant l'occupation des places de livraisons qui posent des difficultés pour de nombreux commerçants, artisans, entrepreneurs en bâtiment, personnel médical et services de secours ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et dégradation de l'espace public ;

Considérant l'impuissance de la DPSP à contrôler et corriger le non-respect de la charte ;

Considérant le Plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 ;

Considérant la présentation aux mairies d'arrondissement par Dan Lert, du Plan d'amélioration de l'environnement sonore le 10 septembre dernier ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***fasse appliquer sans délais le règlement des étalages et terrasses parisiens (RET) tel qu'il a été rédigé dans sa version en vigueur au 1^{er} juillet 2021, particulièrement l'interdiction d'exploiter les places de livraison comme terrasses saisonnières ;***
- ***demande à ses services de mettre fin à l'élaboration de dispositifs de contournement d'un cadre légal que la Ville de Paris a elle-même posé et qui n'est pour l'heure pas appliqué.***

VŒU 09.2021.127 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE.

Mme Maud LELIÈVRE annonce qu'il s'agit d'évoquer la question de la pollution lumineuse, non pas de façon nouvelle, mais au regard des débats qui ont eu lieu au printemps au Conseil de Paris, de l'évolution légale et des dispositions internationales adoptées récemment.

On peut rappeler certaines choses. D'abord, le contexte réglementaire qui permet un certain nombre de dispositions évoquées au printemps. Ensuite la possibilité pour les communes de rédiger un règlement local de publicité. Celui de la Ville de Paris n'a pas été revu depuis 2011. Cela fait l'objet d'un débat demandant une réouverture qui est maintenant possible au regard des dispositions légales adoptées cet été.

Au-delà de l'attente de ce nouveau règlement, il semble important et nécessaire d'accélérer un plan intensité lumineuse et de mettre en place une cellule de veille. C'est ce qui sera fait au niveau du 9^e arrondissement avec M. Jean-Baptiste GARDES en échangeant et en discutant avec les parties prenantes pour faire en sorte qu'il puisse y avoir demain une trame de lutte, trame noire, une trame de lutte contre la pollution lumineuse dans le 9^e et on l'espère demain, sur l'ensemble du territoire parisien. Cela semble faire partie des priorités notamment dans le plan de biodiversité.

M. Arnaud NGATCHA pense que dans le cadre du PLU, les ateliers territoriaux se chargent de ces sujets qui peuvent être remontés pour être traités.

Mme Maud LELIÈVRE répond oui, dans le cadre du PLU, mais les élus souhaiteraient une révision rapide du règlement de publicité. On avait retiré le vœu au mois d'avril parce qu'à ce moment-là, la loi climat n'avait pas été publiée, c'est aujourd'hui chose faite. On espère une réouverture car il n'y a pas eu de révision depuis 2011.

Aujourd'hui, il y a un décalage entre l'état de la connaissance, les besoins, les envies et la nécessité d'agir rapidement, et sans doute le règlement de publicité aujourd'hui. Il semble donc important de pouvoir rouvrir rapidement ce champ-là particulièrement.

M. Pierre MAURIN, s'agissant de la nécessité de mettre en place une carte des corridors noirs, s'interroge sur l'impact sur la sécurité des personnes. Comment peut-on traiter ce point important dans une ville comme Paris qui connaît des problèmes d'insécurité comme la plupart des grandes villes du monde. Comment est-ce qu'on peut le traiter sans impact négatif sur la sécurité ?

Mme Maud LELIÈVRE précise que cela fera l'objet d'une concertation et d'un traitement rue par rue. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de plonger la terre entière dans le noir, mais plutôt d'avoir une vision intelligente de ce que peut être l'éclairage. On peut avoir un éclairage de rue sans avoir un éclairage de l'ensemble des vitrines fait parfois pour des raisons publicitaires ou d'attrait. On peut éteindre aussi les enseignes lumineuses qui ont assez peu de publics entre 1h et 5h du matin comme dans des villes qui l'ont expérimenté et qui n'ont pas vu forcément d'augmentation de l'insécurité, avec des systèmes de déclenchement de la lumière au passage. Pour deux personnes qui vont passer dans une rue à 3h du matin, il n'est peut-être pas nécessaire d'éclairer toute la nuit.

Des expérimentations sont faites depuis longtemps avec des associations comme Agir pour l'environnement ou l'ANCPEN. Des collectivités l'ont déjà initié. On a des retours d'expériences assez intéressants. L'idée est d'avoir un traitement rue par rue. Ça facilite la vie des gens parce que cela permet à un certain nombre d'habitants de mieux dormir, au-delà de la question de la biodiversité. On sait que quand on est surexposé à la lumière, le sommeil vient moins vite et est moins bon. Il ne s'agit pas d'opposer environnement et sécurité, mais au contraire d'avoir un traitement qualifié.

M. Pierre MAURIN demande si on peut ajouter dans le vœu ce qui vient d'être dit, compléter avec des technologies innovantes, avec un comparatif par rapport à ce qui se fait dans d'autres grandes villes du monde.

Mme Maud LELIÈVRE suggère, avec l'accord de Madame la Maire, de le préciser. C'est pour cela qu'on a insisté sur le terme éclairage « superflu ». L'idée est de ne pas attenter ni à la sécurité des personnes ni à la sécurité même routière, mais traiter ce qui est du superflu et non utile la nuit, peut-être même pas la journée, mais le sur-éclairage est un autre sujet.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. Arnaud NGATCHA) le vœu suivant :

Considérant que la lumière artificielle nocturne s'est considérablement répandue dans le monde entier, notamment dans les grandes villes, créant une pollution lumineuse qui continue de croître de 2 à 6 % par an selon les estimations réduisant l'obscurité partout ;

Considérant que la luminosité a un impact majeur sur la santé humaine accentuant les troubles du sommeil, déséquilibrant le système hormonal et favorisant le développement de maladies ;

Considérant que les effets de la lumière artificielle nocturne touchent de nombreux groupes biologiques, la flore, et la faune vertébrée ou invertébrée, et affectent le fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils fournissent gratuitement aux populations humaines, y compris la pollinisation ;

Considérant que ces effets sont aussi constatés sur le territoire parisien et francilien, comme par exemple pour les chauves-souris, un tiers d'entre elles sont considérées comme menacées selon la liste rouge des chauves-souris d'Île-de-France ;

Considérant que la création d'une trame noire, zone d'obscurité avec une faible luminosité devient une nécessité si la Ville de Paris veut arriver aux objectifs qu'elle s'est fixée dans son plan biodiversité ;

Considérant l'article 41 de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) précisant les raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle ;

Considérant que l'article L.583-2 du Code de l'environnement désigne le Maire comme autorité compétente pour s'assurer du respect de ces dispositions ;

Considérant les décisions du Congrès international de l'UICN adoptées du 8 au 10 septembre 2021 en France appellent en particulier les responsables de la planification urbaine et les collectivités locales à mettre en œuvre des programmes concrets de réduction de la pollution lumineuse ;

Considérant les actions des associations qui travaillent sur le territoire francilien telle que l'ANCPEN ou Agir pour l'environnement ;

Considérant que depuis 2013, la loi permet à la Ville de Paris de sanctionner les commerces et bureaux qui n'éteignent pas leurs lumières entre une heure et six heures du matin - législation renforcée par la loi climat et résilience du 24 août 2021 qui a ouvert la possibilité au maire d'interdire les publicités lumineuses à l'intérieur des vitrines des commerces lorsque celles-ci sont visibles de la voie publique, mesure dans le Code de l'environnement ;

Considérant que le règlement local de publicité de la Ville de Paris date de 2011 et exonère les voies commerciales de l'interdiction des enseignes clignotantes, défilantes, animées ou à luminosité variable ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **réaffirme la nécessité de mettre en place au niveau de l'ensemble du territoire parisien un « plan pleine nuit », intégré au prochain PLU bioclimatique ;**
- **demande la mise en place d'une cellule de veille en matière de pollution lumineuse, en lien avec les associations nationales et les associations du territoire ;**
- **engage un dialogue avec les parties prenantes du 9^e arrondissement pour construire une carte des corridors noirs pour enlever les points d'éclairage superflus (ceux qui ne sont pas nécessaires pour assurer la sécurité des personnes ou des biens) et à adapter l'éclairage restant le plus étroitement possible aux besoins. :**

Madame la Maire annonce que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 8 novembre prochain.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

La Conseillère du 9^e arrondissement

Lorraine GAY

